

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Mars 2016



Rapport de présentation

Budget Primitif 2016

Rapporteur : Monsieur Stéphane SBAGGIA 1er Adjoint Délégué aux Finances

SOMMAIRE

A. LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	4
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.1 <i>Les recettes de fonctionnement par nature</i>	6
➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine.....	6
➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes	7
➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	11
➤ Chapitre 76 : Produits financiers	14
➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 75, chapitre 77 chapitre 013.....	15
➤ Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé.....	15
1.2 <i>Les recettes de fonctionnement par fonctions</i>	16
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
2.1 <i>Les dépenses de fonctionnement par nature</i>	18
➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général	18
➤ Chapitre 012 : Charges de personnel.....	20
➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....	22
➤ Chapitre 66 : Charges financières	23
➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 67, chapitre 68 et chapitre 014.....	23
2.2 <i>Les dépenses de fonctionnement par fonction</i>	24
C. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	25
D. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
1. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	27
➤ Chapitre 10 : Fonds et réserves.....	28
➤ Chapitre 13 : Subventions d'équipements.....	28
➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts	29
➤ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières.....	30
➤ Chapitre 024 : Cessions des immobilisations	30
➤ Chapitre 001 : Résultat reporté et anticipé.....	30
2. LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	30
➤ Chapitre 103 : Plan de relance, Remboursement avance FCTVA	31
➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts.....	31
➤ Chapitre 26 : Participations financières	31
➤ Chapitre 27 : Autres créances	31
➤ Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement	32
3. LA GESTION DE LA DETTE	37
➤ La charte de la dette	39
E. LES TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS ET OPERATIONS SOUS MANDATS.....	40
F. LES OPERATIONS D'ORDRE	40
G. LES RATIOS COMMUNAUX	41

BUDGET PRINCIPAL

Jamais contribution des collectivités au redressement des finances publiques n'aura été aussi conséquente. Elle se traduit concrètement par une nouvelle baisse drastique de leurs recettes pour l'exercice à venir et les oblige plus que jamais à réinterroger simultanément leurs politiques publiques, leurs priorités, leurs organisations et leurs modes de gestion.

Face à cet environnement budgétaire désormais durablement contraint, la ville d'Ajaccio malgré des fondamentaux financiers fragilisés, réaffirme pour sa part, à travers son budget primitif, les axes de sa stratégie financière ainsi que sa politique d'investissement définie pour 2016-2020 :

- stabilisation des taux,
- pas de dérapage concernant le niveau de l'endettement,
- maintien d'un niveau d'investissement dynamique et approprié au développement de son territoire avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement,
- ajustement fort du budget de fonctionnement.

Dans cette perspective, le budget de l'exercice 2016 présenté par l'exécutif communal traduit pour la 2^e année consécutive à la fois une forte volonté de garantir et de développer un service public de qualité qui sache répondre aux attentes prioritaires de notre population exprimées lors de nos différentes réunions de quartiers, mais également une détermination à conduire et accentuer nos efforts de gestion sans précédent entamés dès 2014 pour préserver notre capacité à agir.

Ce budget doit conjointement conduire à la maîtrise des dépenses de la Ville et à dégager des ressources nouvelles, afin de faire converger dans le temps les évolutions à la hausse des recettes et à la baisse des dépenses de la section de fonctionnement.

Les actions d'ores et déjà déployées en 2015, associées à celles qui impacteront 2016, ont ainsi pour effet premier d'essayer de neutraliser budgétairement « l'effet ciseaux », produit par la baisse conjoncturelle mais durable et importante des dotations de l'Etat et l'augmentation structurelle des dépenses, qui, sans ces actions, entraînait sur le rythme de gestion des années passées (scénario au fil de l'eau en en décembre 2013 et mars 2014 selon les audits de 2013 et 2014) la cessation de paiement dès 2015/2016.

A. Les grands équilibres budgétaires

Le projet de budget primitif 2016 de la ville d'Ajaccio est construit dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil municipal du 22 Février 2016. Il s'équilibre, toutes sections confondues, en recettes et en dépenses à un montant global de **119 130 368.35 Euros**.

- Section fonctionnement : 93 963 415.95 €

- Section investissement : 25 166 952.40 €

Suite à la décision d'inclure dès le vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, le budget primitif 2016 intègre, toutes sections confondues, les éléments suivants :

Le résultat reporté d'investissement de l'exercice 2014 : - 6 332 377.30 €
Le résultat d'investissement de l'exercice 2015 : + 8 415 660.50 €
Soit le résultat constaté d'investissement pour l'exercice 2015 : + 2 083 283.20 €
L'intégration du résultat du compte de gestion 2013 du parking : - 31 283.89 €

☞ Soit le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2015 : + 2 051 999.31 €

Soit le résultat constaté de fonctionnement de l'exercice 2015 : + 3 228 875.29 €
L'intégration du résultat du compte de gestion 2013 du parking : + 69 836.66 €

☞ Soit le résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2015 : + 3 298 711.95 €

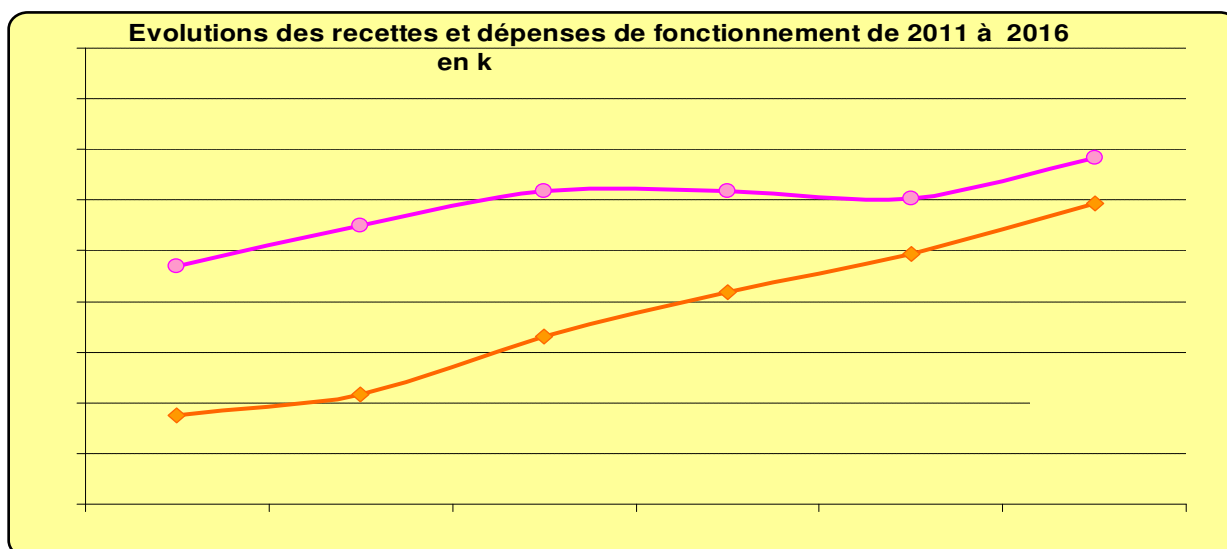
Total des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 3 514 030.19 €

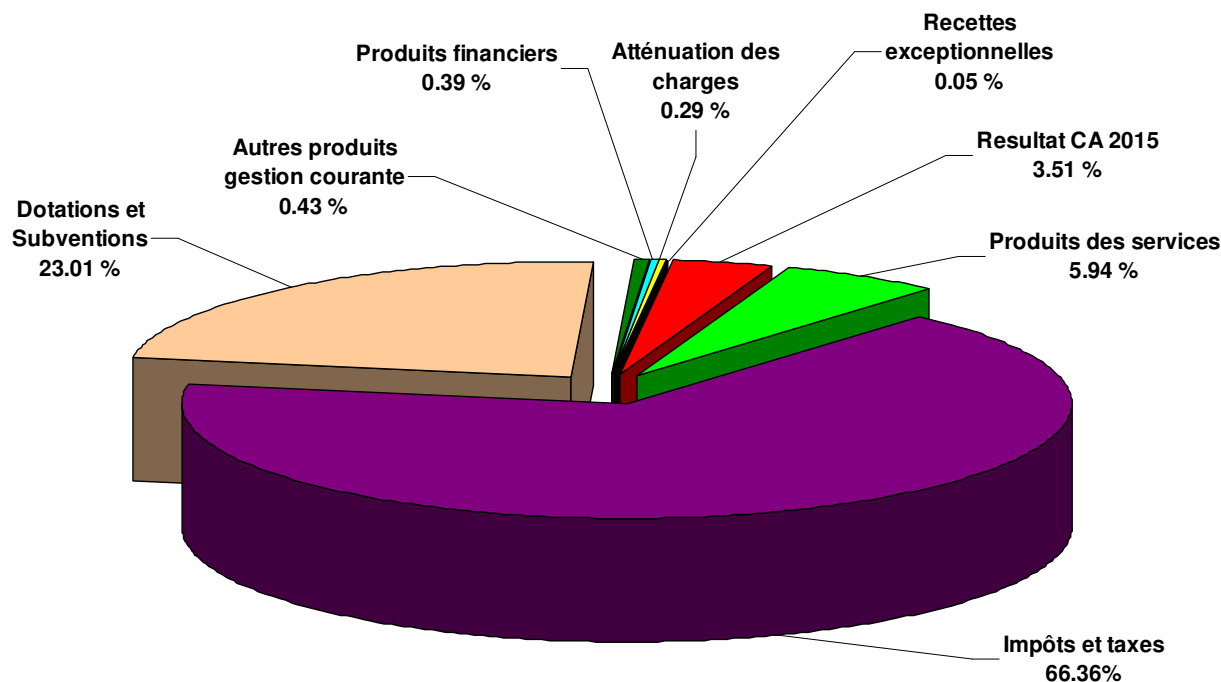
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement: 3 872 640.72 €

RECETTES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	90 664 704.00	18 032 002.14	108 696 706.14
Opérations d'ordre	00.00	5 082 950.95	5 082 950.95
Résultat reporté	3 298 711.95	2 051 999.31	5 350 711.26
Totaux	93 963 415.95	25 166 952.40	119 130 368.35

DEPENSES			
	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Opérations réelles	88 880 465.00	25 166 952.40	114 047 417.40
Opérations d'ordre	5 082 950.95	0.00	5 082 950.95
Résultat reporté	0.00	0.00	00.00
Totaux	93 963 415.95	25 166 952.40	119 130 368.35

B. La section de fonctionnement





STRUCTURE DETAILLEE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants en €	5 472 900	5 338 760	5 586 000
Variations en %	+ 3.40 %	-2.45 %	+ 4.63 %

Prévus à hauteur de 5 338 K€ au BP 2015, **les produits des services et du domaine** s'établissent en 2016 à 5 586 K€ en progression de 4.63 %. Il s'agit des recettes liées à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers; elles représentent 5.94 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les principales recettes à la hausse sont :

- Les recettes issues de la gestion des cimetières notamment le produits des concessions,
- Une fréquentation plus importante enregistrée dans les structures municipales petite enfance et restauration scolaire,
- Une meilleure facturation par le service des halles et marchés de l'utilisation du domaine public et de droits de voiries.

Les principales recettes en stagnation sont :

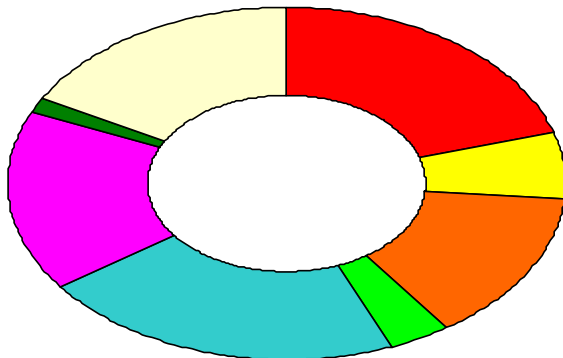
- Les redevances à caractère sportives : piscines et terrains de sports,
- Les recettes liées aux animations culturelles et aux droits d'entrées des musées,
- Les remboursements de frais par la Capa.

Pour être complet, un certain nombre de mesures dites comptables viennent également modifier ce poste de recettes :

- Une modification de nature comptable à la demande de la trésorerie concernant les redevances d'occupation du domaine public communal comptabilisées auparavant au chapitre 75,

- Les recettes liées à la refacturation du budget annexe dit de stationnement seront supprimées au sein de ce chapitre, les dépenses afférentes étant inscrites directement sur le budget annexe,
- Par contre sont intégrées les refacturations de personnel à la régie des parkings pris en charge à partir de mi-mars et au syndicat mixte du Grand site des Iles Sanguinaires.

Détail recettes chapitre 70 en



❖ Les contributions directes

Les contributions directes représentent près de 52 % des impôts et taxes. La municipalité a décidé, comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, de reconduire sans augmentation l'ensemble des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti.

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Actualisation des valeurs locatives décidée par l'Etat en Loi de Finances 2016 soit 1 %,
- Une croissance physique des bases taxables de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Une stagnation de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- L'instauration de la majoration de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'exercice 2016 verra donc l'application des délibérations votées en septembre 2015 sur l'abattement de la TH (délibération 2015-307) et la taxation des résidences secondaires (délibération 2015-308). Sur nos premières bases de calcul, et avec l'application des nouvelles délibérations le produit fiscal global pour 2016 est estimé à 32,41 M€ contre 31,52 M€ perçus en 2015 (pour un montant budgété de 31,22 M€ (budget primitif + décisions modificatives)).

Afin de nous aider à fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et à voter les taux d'imposition, l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale de la ville d'Ajaccio, ainsi que sa notice explicative, seront prochainement mis en ligne sur le portail de la gestion publique. Les bases prévisionnelles de taxe d'habitation figurant sur cet état sont habituellement calculées à partir des données de l'année précédente, et actualisées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives.

Toutefois les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la loi de finances pour 2016 rendent cet exercice complexe pour 2016. En 2015, les contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans ont perdu le bénéfice de la majoration d'une demi-part supplémentaire de quotient familial dont ils bénéficiaient depuis 2009. Cette décision gouvernementale a conduit à diminuer le nombre de parts servant à déterminer si une personne âgée peut bénéficier d'une exonération de sa taxe d'habitation (à partir de 60 ans) ou de sa taxe foncière (à partir de 75 ans), alors même que son revenu réellement perçu n'est pas modifié à la hausse.

Dans le cadre de l'article 75 de la loi de finances pour 2016, le gouvernement est donc revenu sur ce dispositif :

- les personnes à revenu modeste, dont la situation réelle n'a pas changé, et qui ont déjà bénéficié d'une prolongation de leur exonération en 2014, bénéficient du maintien pérenne de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1391 du code général des impôts et de l'exonération de taxe d'habitation prévue au I de l'article 1414 du code général des impôts ;
- pour les autres contribuables dont la situation a évolué et qui perdent le bénéfice des exonérations, les exonérations d'impôts locaux sont prolongées en 2015 et 2016, puis réduites progressivement les deux années suivantes afin d'éviter les effets de seuil.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération est maintenu font actuellement l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvement.

Les dégrèvements de taxe d'habitation en cours modifient les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'imposition prévisionnelles. Les montants effectifs de ces dégrèvements seront connus trop tardivement pour être intégrés dans les systèmes d'information permettant le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation.

Il en résulte que les bases qui seront exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste n'ont pas pu être déterminées avec la précision habituelle.

Les bases de taxe d'habitation qui nous seront notifiées seront donc surestimées dans une plus ou moins grande mesure, en fonction des dégrèvements effectués sur le territoire ajaccien. À titre indicatif, au plan national, cette surestimation représente moins de 2 % du produit de taxe d'habitation.

Chaque collectivité sera néanmoins variablement concernée (à la hausse ou à la baisse) à raison de la population de son territoire. Les bases définitives de taxe d'habitation nous seront communiquées fin novembre 2016.

Il est également important de rappeler que la Ville a lancé un diagnostic des bases fiscales afin de tendre vers plus de justice fiscale sur son territoire ; sa restitution est prévue au mois de juillet 2016 et cette équité établie peut être source de recettes supplémentaires pour la ville.

❖ **Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien**

L'attribution de compensation a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts ainsi que les transferts de charges entre la ville et la CAPA. Son montant peut varier du fait de la prise en compte de nouveaux transferts de charges ou depuis la réforme de la taxe professionnelle, par délibérations concordantes prises par la communauté d'agglomération et ses communes-membres, en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible. Aucune modification n'étant prévue en 2016, l'enveloppe de la dotation de compensation versée est identique à l'année 2015 soit 19 664 711 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire établie selon des critères liés à la population, au potentiel fiscal et aux charges des communes, communautaire constitue un versement obligatoire des communautés d'agglomération sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes membres. L'estimation de 3.850 millions d'euros pour 2016 reconduit le produit perçu en 2015 (3.849 millions d'euros).

❖ **La péréquation horizontale FPIC**

Dans le cadre du dispositif de **péréquation horizontale** mis en place par la loi de finances 2011, la Commune devrait être de nouveau bénéficiaire du FPIC. En toute première approche, sur la base des modalités adoptées en 2014 par la Communauté du Pays Ajaccien d'une part et compte tenu de l'évolution globale du fonds retenue dans le cadre de la loi de finances 2016 suite aux créations des métropoles de Paris et de Marseille d'autre part, les paramètres de calcul sont fortement bouleversés. En toute première approche, il est possible de retenir une croissance conforme à celle de l'enveloppe nationale (de 780 à 1000 M€), soit + 28,2% tant pour l'attribution que pour le prélèvement (cf. chap. 014 en dépenses de fonctionnement). Ainsi l'attribution du fonds au bénéfice de la ville a été estimée à 1 128 669 €.

❖ **Les autres taxes indirectes**

Les différentes taxes composant la fiscalité locale indirecte sont instituées soit par la collectivité elle-même soit par un texte législatif ; elles sont autant d'indicateurs de la prospérité économique locale. Directement impactées par l'activité économique, ces ressources ont été estimées selon le principe de prudence à partir des réalisations des années précédentes. Les montants inscrits totalisent 5 302 000 € en 2016, soit 8.50 % des impôts et taxes.

Les principales taxes indirectes sont détaillées ci après :

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation**; Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle

est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes pour 2016 prudente inférieure aux encaissements constatés au compte administratif 2015. En prenant en compte la dépense estimée au titre des restitutions dues aux rectifications du calcul de l'imposition et la compensation pour exonérations, la recette nette attendue est de 1 600 000.00 €

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité;** La recette prévue au BP 2016 correspond donc au reversement de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. La recette prévisionnelle reste identique à celles inscrite au budget primitif 2015 soit 1 310 K€.
- **Le prélèvement sur les produits des jeux ;** Cette recette correspond à un prélèvement sur le produit des jeux réalisé par le casino municipal d'Ajaccio égal à 900 000 € et à un versement de 37 000 € effectué par les services de l'Etat au titre d'un prélèvement sur les produits des jeux en ligne
- **La taxe locale sur la publicité extérieure ;** La recette prévisionnelle reste identique à celles inscrite au budget primitif 2015 soit 545 000 €.
- **Les droits de place ;** Ce poste correspond aux recettes liées au service des Halles et marchés. Il est réajusté par rapport aux encaissements constatés au CA 2015 augmenté de l'évolution anticipée pour 2016. Le montant prévisionnel calculé est de 600 K€.
- **La taxe de séjour ;** Concernant la taxe de séjour, suite à la délibération du 25 janvier 2016 portant sur la modification du régime de perception de la Taxe de Séjour le produit estimé minimal est de 310 K€. Ce montant sera revu dans le courant de l'exercice en fonction des réalisations. Le produit attendu taxe de séjour est en nette progression. Il convient en outre de préciser que ce produit est intégralement reversé à l'Office du Tourisme pour ses actions de promotion en faveur de la Ville.

Le tableau suivant retrace les principaux produits issus de la fiscalité indirecte et leur évolution 2015/2016.

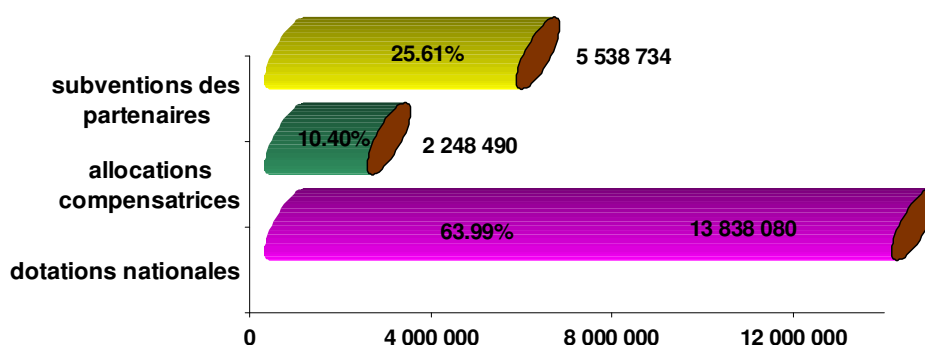
INTITULE DES TAXES INDIRECTES	BP 2015	Réalizations CA 2015	BP 2016
DROIT DE PLACE	800 000.00	540 645.00	600 000.00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 310 000.00	1 288 978.00	1 310 000.00
TAXES DE SEJOUR	180 000.00	263 073.00	310 000.00
PRODUITS DES JEUX	887 000.00	935 027.00	937 000.00
TAXES SUR LA PUBLICITE LOCALE	545 000.00	556 691.00	545 000.00
TAXE ADDITION. AUX DROITS DE MUTATIONS	1 500 000.00	2 010 289.00	1 600 000.00
AUTRES DROITS ET TAXES DIVERSES	53 000.00	62 650.00	0.00
TOTAUX	5 275 000.00	5 657 353.00	5 302 000.00

➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants en €	23 348 362	21 776 723	21 625 304
Variations en %	-3.52 %	- 6.73 %	- 0.70 %

La ville d'Ajaccio est confrontée à la décrue des concours financiers de L'Etat. Cette année la baisse estimée des dotations et participations devrait atteindre près de 1.871 M€. Deuxième poste budgétaire des recettes de fonctionnement, Il s'élève à 21 625 304 €. Certaines dotations et attributions de subventions ne seront connues qu'après le vote du budget. Ainsi les hypothèses les plus prudentes ont donc été retenues.

Détail du chapitre 74 dotations participations et subventions



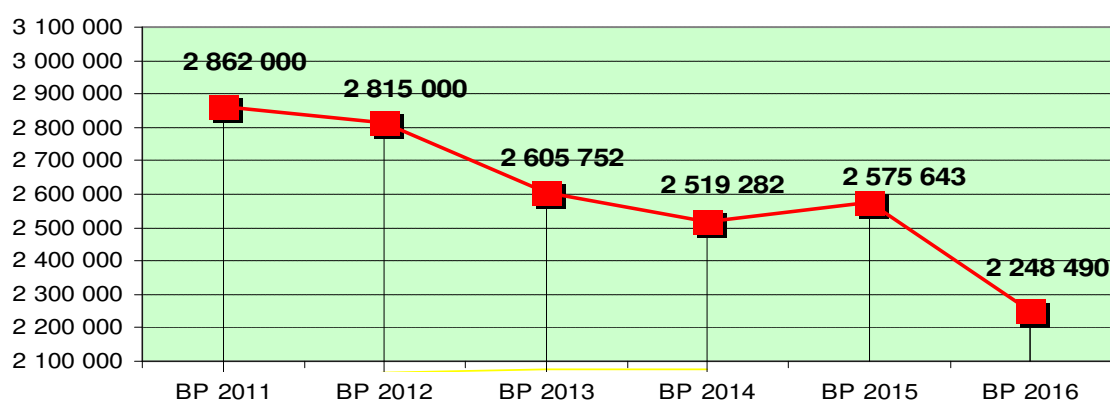
❖ Les compensations fiscales

A l'origine, ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée du contrat de stabilité et les allocations compensatrices de taxes foncières font fonction de variable d'ajustement : après leur calcul fondé sur le montant des allègements à compenser à la ville et le projet de loi de finances 2016, elles devraient subir une réfaction estimée à 12.70 % pour 2016.

Evolutions des Compensations Fiscales



Pour 2016, 2.248 M€ sont prévus au titre des compensations fiscales soit une perte envisagée de 12.70 % par rapport au CA 2015.

Compensations fiscales	Notifiées 2014	Notifiées 2015	Prévisions 2016
Compensation dotation spécifique sur TP	297 712	196 690	157 350
Compensation de la taxe d'habitation	2 074 971	2 265 022	2 000 000
Compensation de la taxe foncière	146 599	113 931	91 140
Total des Compensations Fiscales	2 519 282	2 575 643	2 248 490
Evolution en €	- 86 470	+ 56 361	- 327 153
Evolution en %	-3.32 %	+ 2.23 %	- 12.70 %

❖ Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales présentées dans le projet de loi de finances pour 2016 traduisent la volonté du Gouvernement de continuer à faire participer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

En 2014, faisant écho au pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales, la loi de finances prévoyait une baisse de 1,5 Md€ des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales répartie à hauteur de 840 M€ pour le bloc communal, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions.

En 2015, dans le cadre du programme de stabilité qui intégrait un plan d'économies de 50 Mds€ réparti sur les années 2015 à 2017, au sein duquel les collectivités locales participent à hauteur de 11 Mds€, la loi de finances prévoyait une baisse de 3,67 Mds€ des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 2016 poursuit le plan d'économies en maintenant une contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics à hauteur de 3,67 Mds€ en 2016. Comme en 2015, le projet de loi de finances prévoit que la diminution de 3,67 Mds€ des concours financiers de l'Etat est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit 2 071 M€ pour les communes et intercommunalités, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions. Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** 2016 simulée pour la Ville d'Ajaccio représente la somme de 13 043 580 € en retrait de 10.55 % par rapport à celle perçue en 2015. C'est principalement sur la dotation forfaitaire que se porte la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

Dotations de l'Etat	Notifications 2013	Notifications 2014	Notifications 2015	Prévisions 2016**
Dotation Forfaitaire	14 188 749	13 664 544	11 894 517	10 357 000
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 216 580	1 216 580	1 216 580
Dot. Nat. de Péréquation	1 260 420	1 435 113	1 470 326	1 470 000
Total DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 423	13 043 580
Evolution en €	+ 33 014	- 349 512	- 1 734 814	- 1 537 843

Soit un manque à gagner sur trois années de 6.057 millions d'euros.

Depuis 2013, les collectivités locales sont mises à contribution de l'effort visant à réduire le déficit public, notamment via l'importante diminution des concours financiers versés par l'Etat. A ce titre, la Ville d'Ajaccio a déjà vu sa dotation générale de fonctionnement diminuer de 2.1 millions depuis 2014. Cette baisse est encore appelée à s'accroître en 2016 pour atteindre - 1.537 M€.

Cette baisse historique sera prolongée en 2017 pour le même montant conduisant à une diminution de 5.16 millions au terme de l'année 2017.

Le deuxième concours de l'Etat est la **Dotation de Solidarité Urbaine** ; le montant attendu par la Ville devrait être identique à celui perçu ces dernières années soit 1 216 580 €.

Le troisième concours de l'Etat est la **Dotation Nationale de Péréquation** ; La DNP dépend de deux critères principaux : le potentiel financier et l'effort fiscal. Il est ainsi possible d'anticiper une recette attendue identique à celle perçue en 2015 soit un montant attendu de 1.470 M€.

Ce budget 2016 entérine donc la diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 10.50 % soit environ 1.5 millions d'euros et une stagnation des autres dotations.

Dotations de l'Etat	Notifications 2013	Notifications 2014	Notifications 2015	Prévisions 2016**
DGF	16 665 749	16 316 237	14 581 523	13 043 580
Dotation de Décentralisation	771 984	759 984	769 984	765 000
Autres Dotations	30 000	29 770	30 013	29 500
Total Dotations de l'Etat	17 467 733	17 105 991	15 381 520	13 838 080
Evolution en €	+ 29 906 €	- 361 742 €	- 1 724 471 €	-1 543 440 €
En %	+ 0.18 %	- 2.07 %	- 10.08 %	- 10.04 %

** Ces dotations feront l'objet de réajustements ultérieurs en décision modificative car leur montant définitif n'a pas encore notifié par les services de l'Etat.

Entre les dotations et les compensations fiscales la Ville d'Ajaccio verra en 2016 ses recettes amputées de près de 1.871 millions d'euros soit 2.06 % des recettes de fonctionnement.

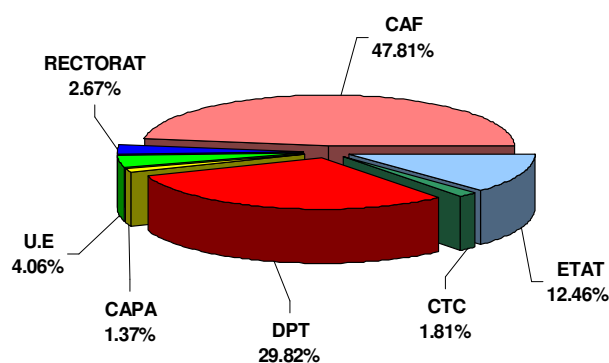
❖ Les subventions et les participations de fonctionnement

Pour 2016, les subventions et participations de fonctionnement à recevoir sont estimées à 5.538 millions d'euros. Ne sont inscrites au sein de ce chapitre, comme l'an passé, que les subventions et participations dites « certaines » ; C'est-à-dire celles dont le principe est notifié soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Celles non actées au moment du vote du budget primitif feront l'objet d'inscriptions nouvelles dès réception des justificatifs.

L'élément remarquable et principal de la structure de la section de fonctionnement du budget 2016 est à spécifier. Il s'agit de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières de la commune.

Montants alloués	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Allègement Intérêts	1 507 338.08	1 561 734.25	1 433 684.67

La répartition par organismes financeurs est la suivante:



↗	Etat :	690 000 €
↗	Région :	100 000 €
↗	Département:	1 651 734 €
↗	Capa :	76 000 €
↗	Europe :	225 000 €
↗	CAF :	2 648 000 €
↗	Rectorat :	148 000 €
	Total	5 538 734 €

C'est également au sein de cet item, qu'est imputée la prise en charge d'une partie des charges salariales des emplois d'avenir. Ce poste est en forte progression, le montant total des subventions attendues est de 690 K€, traduisant le choix de la collectivité d'accentuer son recours à ce dispositif. En effet pour l'année 2016, il est prévu l'embauche de nouveaux emplois d'avenir, pour le secteur de la petite enfance, de la police municipale mais aussi dans le secteur de la propreté urbaine.

Il convient de noter également les participations de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 2.648 millions d'euros dans le secteur de la petite enfance et le fonctionnement des maisons de quartiers.

Pour terminer ce chapitre une prévision de 148 000 € au titre du fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires pour la période scolaire 2015/2016 est intégrée au sein de ce chapitre.

➤ Chapitre 76 : Produits financiers

Les emprunts toxiques représentent toujours une grosse épine dans le pied des collectivités. Dans le projet de loi de finances 2014, le Gouvernement a proposé une réponse avec la création d'un fonds de soutien aux collectivités territoriales qui ont contracté des produits structurés.

L'Assemblée nationale vient de voter un amendement au projet de loi de Nouvelle organisation du territoire de la République destinée à relever le plafond à 75 % des aides publiques aux collectivités ayant contracté des emprunts toxiques, selon les situations. Le Comité national d'orientation stratégique chargé d'établir la doctrine d'attribution des aides déterminera à quel plafonnement seront éligibles les collectivités. Parmi les critères, on peut citer le montant d'emprunts toxiques dans le total de l'encours de dette ou le degré de toxicité de l'encours, ou bien le montant de la dette rapportée à la population et la capacité de désendettement.

Notre demande pour bénéficier du fonds a été déposée en Préfecture courant décembre 2014. Le montant de l'aide à chaque collectivité tiendra compte de multiples critères tels que « le montant de la dette rapporté à sa population, sa capacité de désendettement mesurée par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, son potentiel financier rapporté à sa population.

Le service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque nous a notifié le 03 Novembre dernier sa décision d'attribution d'aide pour le remboursement anticipé des contrats indexés sur l'EUR/CHF.

Les montants des aides allouées, selon les contrats et selon les modalités de prise en charge, sont les suivants :

- **938 667.60 €** sur le contrat MPH2748883 1^{er} refinancement
Pour un taux de prise en charge de 36.27%
- **4 018 212.96 €** sur le contrat MPH2748883 2^{ème} refinancement
Pour un taux de prise en charge : 36.27%
- **3 392.56 €** sur le contrat MON 260928
Pour un taux de prise en charge de 11.50%

⇒ Soit un total d'aide de **4 960 273.12 €**

Les versements de ces aides seront échelonnés sur 14 ans soit un versement annuel de 354 000 € environ.

Rappel : Cette aide vient en diminution de la pénalité de sortie qui se monte à 17 504 00.00 €

➤ **Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 75, chapitre 77 chapitre 013**

Au sein de ces différents chapitres les inscriptions budgétaires pour l'année 2016 n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2015.

Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** sont prévues les recettes concernant principalement les revenus des immeubles et les redevances versées par les concessionnaires. Pour 2016 l'ensemble de ces produits représente un montant de 402 000 € en diminution suite à une modification de nature comptable à la demande du trésorier municipal (cf chap.70).

Le **chapitre 013 « atténuation des charges »** recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal et la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch. Pour 2015 le montant des inscriptions budgétaires est de 276 600 €.

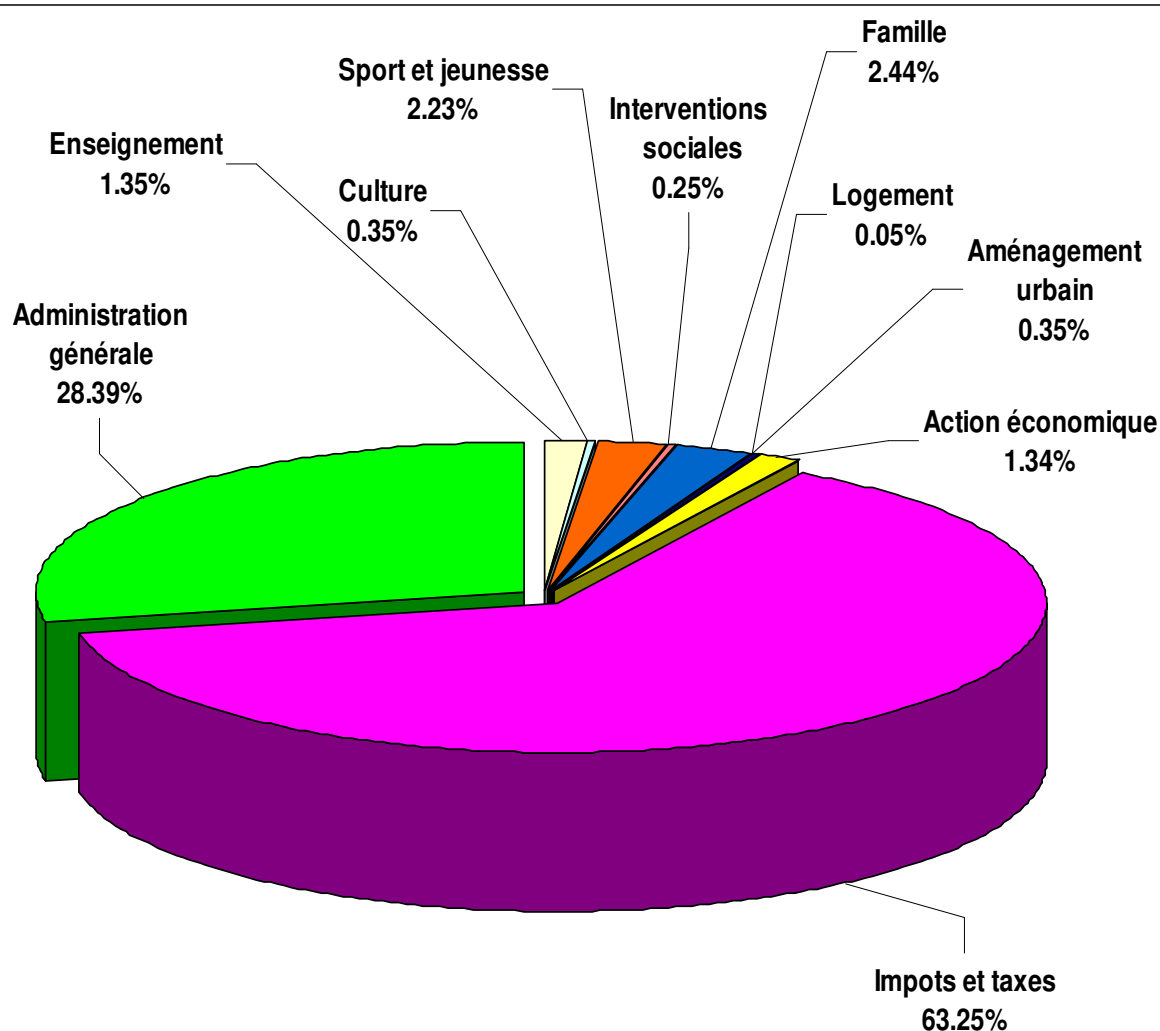
A l'intérieur du **chapitre 77 « produits exceptionnels »** sont enregistrés les remboursements d'assurances ainsi que diverses recettes non classées dans les autres chapitres budgétaires. Ils sont comptabilisés à hauteur de 50 000 €.

➤ **Chapitre 002 : Résultat reporté et anticipé**

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2015 dès le vote du Budget Primitif 2016. Ainsi 3 298 711.95 € sont affectés au **compte 002 résultat de fonctionnement reporté**.

1.2 Les recettes de fonctionnement par fonctions

Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	59 429 204.95
0	Administration générale	26 673 711.00
2	Enseignement et formation	1 268 000.00
3	Culture	333 000.00
4	Sport et Jeunesse	2 093 000.00
5	Interventions sociales et santé	233 000.00
6	Famille	2 289 000.00
7	Logement	51 000.00
8	Aménagements urbains	333 500.00
9	Action économique	1 260 000.00
Total des recettes de fonctionnement		93 963 415.95



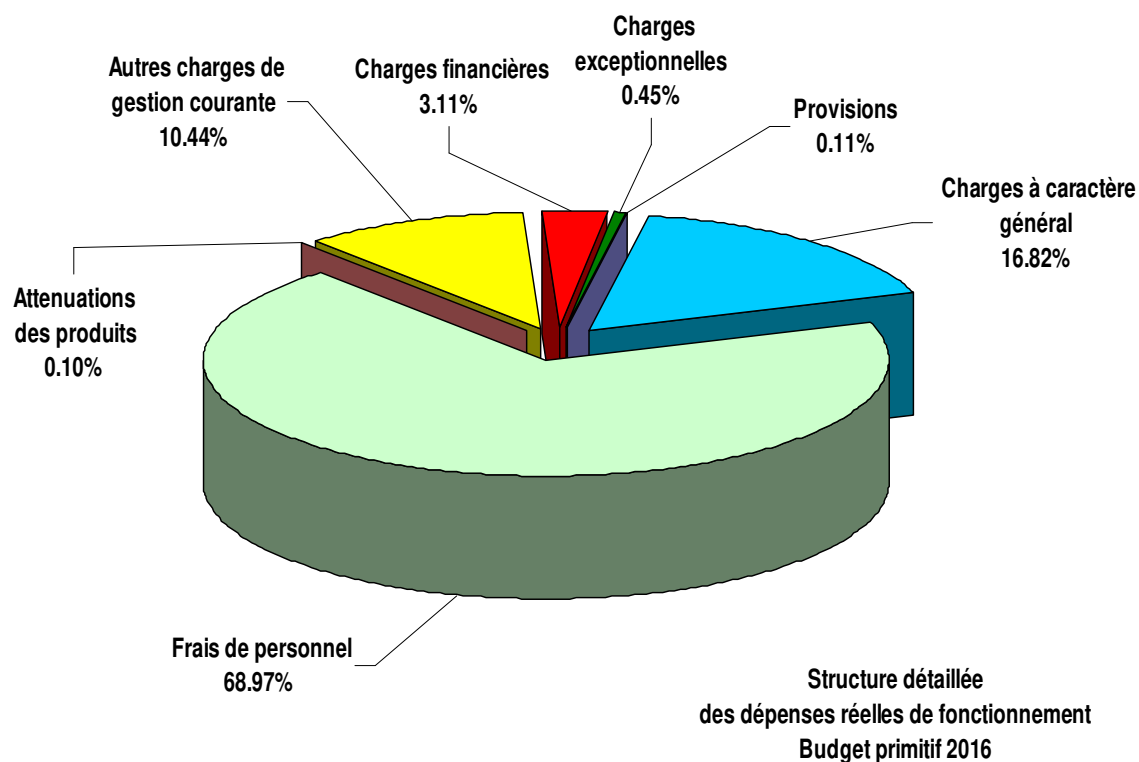
DETAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS 2016

2. Les dépenses de fonctionnement

En 2016, tous chapitres cumulés, les charges de fonctionnement s'élèvent à 93 963 415.95 €. Elles sont réparties en dépenses réelles totalisant 88 880 465.00 € et en dépenses d'ordre pour 5 082 950.95 €.

La structure des dépenses se présente comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2015	BP 2016	% de variation	Part de la section
CHAP 011	Charges à caractère général	14 658 330.00	14 945 290.00	1.96 %	15.91 %
CHAP 012	Charges de personnel	58 400 000.00	61 300 000.00	4.97 %	65.24 %
CHAP 014	Atténuations des produits	45 000.00	90 000.00	100.00 %	0.10 %
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	8 590 130.00	9 276 020.00	7.98 %	9.87 %
CHAP 66	Charges financières	4 623 370.000	2 768 155.00	- 40.13 %	2.95 %
CHAP 67	Charges exceptionnelles	465 000.00	401 000.00	- 13.76 %	0.43 %
CHAP 68	Dotations aux provisions	100 000.00	100 000.00	0.00 %	0.11 %
TOTAL DEPENSES REELLES		86 881 830.00	88 880 465.00	2.03 %	94.59 %
CHAP 042	Opérations d'ordre	2 802 851.00	5 082 950.95	81.35 %	5.41 %
TOTAL DEPENSES		89 684 681.00	93 963 415.95	4.77 %	100.00 %



2.1 Les dépenses de fonctionnement par nature

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants	16 365 635	14 658 330	14 945 290
Variations en %	+ 6.58 %	- 10.43 %	+ 1.96 %

Les charges à caractère général s'élèvent au budget 2016 à un montant de 14 945 290 €, soit une progression de 286 960 € par rapport à 2015. Elles représentent près de 17 % des dépenses réelles de la section.

Il est nécessaire de rappeler que depuis le second semestre 2015, une cellule Achats est opérationnelle au sein de la direction de la commande publique. Cette cellule nous permet une meilleure centralisation des besoins, un regroupement de commande entre les services afin d'optimiser les coûts afférents et sécuriser les procédures. Dès le début de l'exercice 2016 toutes les dépenses et recettes de fonctionnement font également l'objet d'un contrôle de gestion qui est une aide à la décision permettant aux DGA et chefs de services d'avoir une vue d'ensemble des dépenses et des recettes par service.

La construction du budget se base selon les critères suivants :

- Une maîtrise encore plus grande des dépenses de fonctionnement en veillant particulièrement à l'opportunité des demandes d'inscriptions budgétaire, il faut absolument distinguer les dépenses obligatoires (issues de la loi et/ou des contrats) des autres dépenses.
- Chaque nouvelle action que les services souhaiteront voir inscrite devra être planifiée et chiffrée tout en expliquant l'intérêt communal et l'objectif recherché.

Ainsi sont intégrés les dépenses concernant des opérations nécessaires afin d'apporter un meilleur service à la population (service propreté urbaine, sécurité), des dépenses nouvelles concernant le Carnaval d'Ajaccio ainsi que l'ensemble du budget alloué aux animations de fin d'année (patinoire, chalets, animations culturelles et animations sportives comme le city trail).

Une fois retraitée des dépenses précitées cette évolution est ramenée à 0 % entre 2015 et 2016 Cette quasi-stagnation recèle des évolutions contrastées, à la hausse (liées à l'extension de l'offre de service public ou à des éléments exogènes) ou à la baisse, résultant notamment de la mise en œuvre du plan d'économies. En effet les charges à caractère général évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des fournitures. Les arbitrages budgétaires ont conduit à stabiliser les crédits alloués en charges générales de fonctionnement par rapport aux crédits alloués en 2015. Cette stabilisation s'explique par :

- Une diminution anticipée du cout des fluides suite à la mise en place d'un nouveau service de gestion dynamique du patrimoine dont la première mission a été de lutter contre le gaspillage (plus de 70 contrats d'eau résiliés et une dizaine pour l'électricité fin 2015).
- Un objectif global de diminution de certaines charges courantes au sein des différents services malgré une évolution naturelle des dépenses liées à l'inflation.

Les crédits consommés au sein de ce chapitre et classés par politiques sont détaillés ci après :

○ **Fonction 0 - Administration générale : 7 146 500 Euros**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone) les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance et de prestations au sein des bâtiments communaux.

- **Fonction 1 - Sécurité et salubrité publique : 287 900 Euros**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendie mais également la salubrité de la commune et des plages ainsi que les dépenses du service hygiène et santé.

- **Fonction 2 - Enseignement : 2 049 400 Euros**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires, rythmes scolaires et classes de découvertes.

- **Fonction 3 - Culture : 1 297 200 Euros**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animation culturelles spectacles musicaux et de théâtre, les dépenses d'enseignement culturel musique municipale et centre municipal de danses mais également les dépenses de conservation et de diffusion de patrimoine bibliothèque et médiathèques, les musées Fesch et napoléonien.

- **Fonction 4 - Sport et jeunesse : 1 119 700 Euros**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs.

- **Fonction 5 - Social et santé : 538 650 Euros**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. Cette rubrique comprend les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers St Jean, des Salines et des Cannes, le fonctionnement des maisons de services publiques.

- **Fonction 6 - Famille : 385 240 Euros.**

Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, haltes garderies et les relais assistantes maternelles.

- **Fonction 7 - Logement : 81 000 Euros.**

Sont prévues les dépenses concernant les opérations d'OPHA et la programmation hameaux et villages en lien avec la CAPA.

- **Fonction 8 - Aménagement urbain : 1 179 300 Euros.**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions touchant les services urbains (propreté, nettoyage, réseaux d'eaux pluviales), les aménagements de proximité (voirie, trottoirs, éclairage public et les feux tricolores), les dépenses d'urbanisme ainsi que les dépenses concernant les services de l'environnement et des espaces verts.

- **Fonction 9 Action économique : 628 800 Euros.**

Les interventions économiques regroupent les gestions des marchés et des foires ainsi que les dépenses liées à l'organisation du carnaval.

➤ Chapitre 012 : Charges de personnel

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants	55 580 000	58 400 000	61 300 000
Variations en %	+ 3.87 %	+ 5.07 %	+ 4.97 %

Les crédits 2016 prévus au titre de la masse salariale au sein du chapitre 012 **charges de personnel** s'élèvent à 61.3 M€. Ils enregistrent une augmentation de 4.97 % par rapport au BP 2015 (58.40 M€). Avec pratiquement 69 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est le premier poste de dépense de fonctionnement de la commune.

	CA 2012	CA 2013	«CA 2014 Projeté sur la base de mars 2014 »	CA 2014	CA 2015	BP 2016 consolidé
Coût Ville du personnel (Chapitre 012 - Chapitres 013,70,74) Montant exprimés en K€	52 059	53 707	55 080	55 158	57 360	59 100
Evolution / n-1 en %	-	3,17%	2,56%	2,70%	3,99%	3,03%
Evolution / n-1 mensuelle en %	-	0,26%	0,21%	0,23%	0,33%	0,25%

Ce tableau montre de manière plus explicite l'augmentation de la masse salariale à la charge de la ville depuis 2012 (soit Dépenses auxquelles sont soustraites les recettes de l'Etat sur les contrats aidés). En effet, cette augmentation depuis septembre 2014 s'explique pour partie par une augmentation des compétences de la ville (TAPS/ouverture de la crèche de Mezzavia) contrairement aux années antérieures.

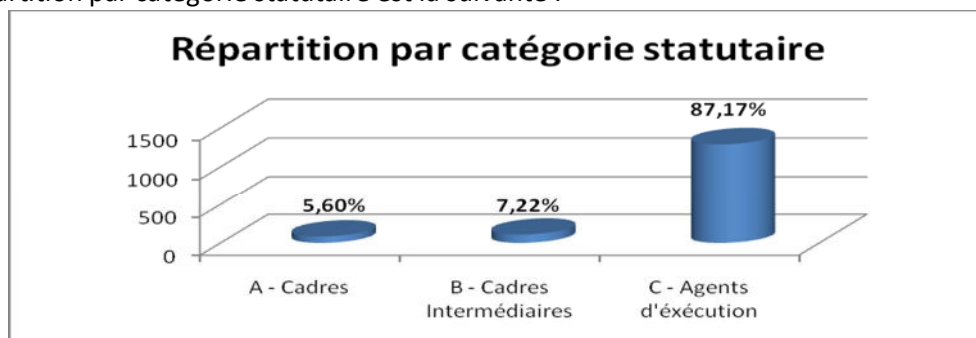
Malgré la forte progression constatée en inscription budgétaire, la municipalité entend continuer à mettre en œuvre les engagements pris dès 2015 dans le nouveau cadre de gestion :

- Fin du remplacement systématique des départs en retraite,
- Fin du remplacement systématique des agents en longue indisponibilité ou des postes vacants sans évaluation préalable des besoins du service,
- Priorisation au recrutement interne et au recrutement d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,
- Maîtrise progressive du nombre d'agents contractuels,
- Internalisation de certaines fonctions afin de réaliser des économies de gestion,

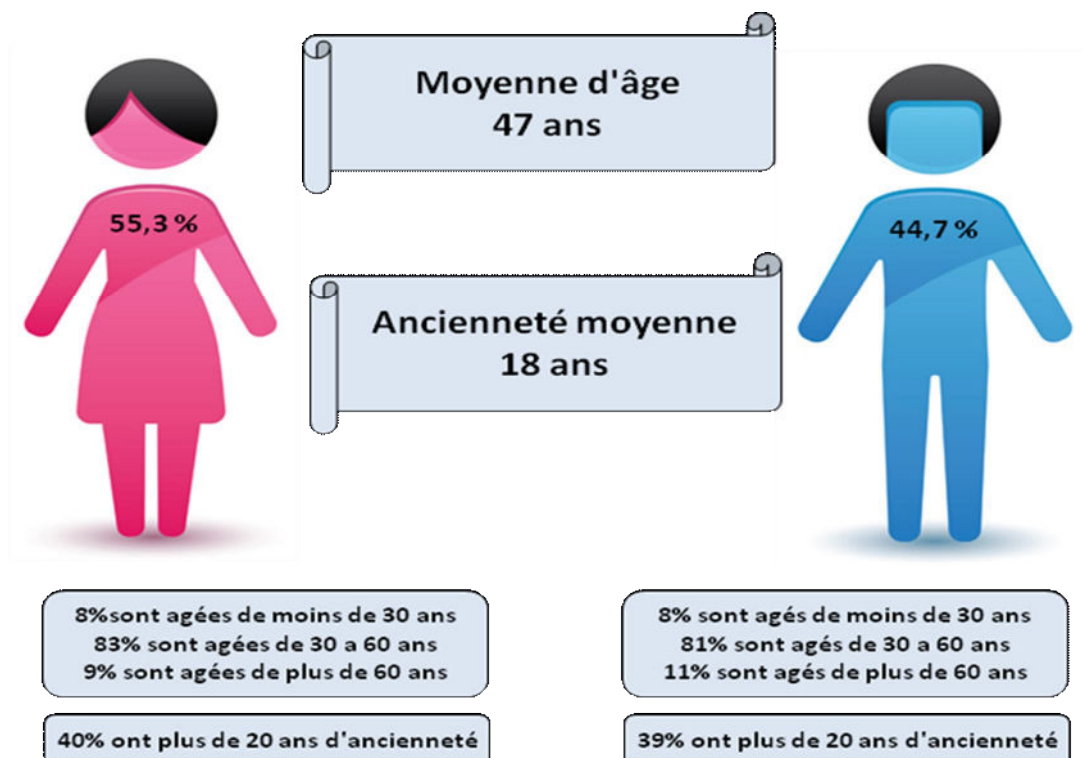
Malgré ce nouveau cadre de gestion, la prospective budgétaire chiffrée à 61,30 M€ pour l'année 2016 prévoit une augmentation de 2,65% par rapport aux consommations de crédits du CA 2015 qui s'explique par :

- L'embauche des catégories A effectuées courant 2015 (directeurs du port, des achats publics, du commerce et de l'artisanat, de la police, ...) conformément aux recommandations de l'audit organisationnel.

La répartition par catégorie statutaire est la suivante :

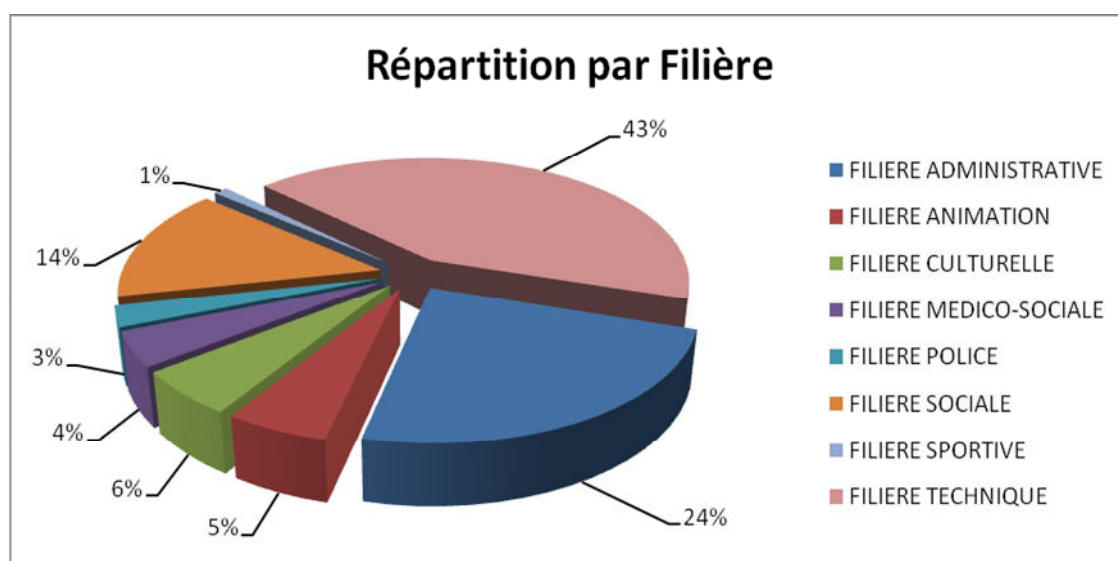


- Les évolutions et avancements de grade 2015 et 2016 (Glissement Vieillesse Technicité),



- La montée en charge prévue sur les services prioritaires définis par l'exécutif communal (le service propreté et nettoyage, la police municipale) sur la base du cadre fixé lors du conseil municipal du 25 Janvier (contrats d'apprentissage, contrats d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi) et du débat d'orientation budgétaire du 22 février 2016. Nous aurons recours, dans la mesure du possible aux emplois aidés lors du recrutement d'agents contractuels. Ce dispositif permettra à la collectivité de bénéficier d'un cofinancement de ces contrats qui permettra une économie substantielle pour la commune.
- La prise en charge du personnel de la régie du Parking Diamant à partir de mi-mars.

Pour compléter cette présentation, le tableau ci-dessous ventile uniquement les dépenses de personnel du BP 2016 dans son nouveau périmètre par filière.



➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants	8 670 300	8 590 130	9 276 020
Variations en %	+ 1.19 %	- 0.92 %	+ 7.98 %

Pour 2016 les prévisions budgétaires du chapitre 65 « **autres charges de gestion courantes** » s'établissent à 9 076 020 €. Les crédits inscrits sont en progression de 685 090 euros en évolution de + 7.98 % par rapport au budget primitif 2015.

La réduction des recettes résultant en grande partie de la baisse des dotations de l'Etat oblige la majorité des collectivités locales à revoir cette enveloppe financière. Malgré la conjoncture économique actuelle, les contraintes budgétaires imposées et les exigences d'économies, la Ville continuera d'apporter son soutien sans faille aux différents partenaires qui animent la vie locale en rationalisant les participations par des partenariats concertés en collaboration avec les autres financeurs et en réaffirmant l'exigence de l'intérêt communal. Cela devrait permettre de répondre aux exigences d'économies imposées par la réalité budgétaire. Ce travail de concertation entamé lors du 1er semestre 2015 pour formaliser par conventions les contrats d'objectifs avec les associations au regard des orientations définies par la municipalité nous a amené à établir et à mettre en place un règlement des associations. Toutes les demandes de subvention sont cadrées et font l'objet d'un examen minutieux afin d'optimiser les aides de la commune au bénéfice des actions locales et des projets les plus appropriés.

Les éléments composants ce chapitre sont retracés dans le tableau suivant:

Nature	Libelles	BP 2015	BP 2016	Différence
6531 à 6535	Indemnités et formation des élus	554 400	580 000	+ 25 600
6541	Créances irrécouvrables	51 000	84 000	+ 33 000
6553	Contingents incendie	3 701 200	3 697 000	-4 200
6554	Syndicat mixte de la Parata	0	200 000	+ 200 000
657361	Caisse des écoles	200 000	200 000	0
657362	CCAS	750 000	750 000	0
657363	Subvention budget annexe ANRU	0	175 000	+ 175 000
657364	Subvention Halles des sports	212 000	212 000	0
65737	Office du tourisme	770 000	810 000	+ 40 000
65738	Ecole nationale de musique	638 430	624 000	-14 430
65738	Gare routière	28 500	29 400	+ 900
6574	Ecoles privés	605 000	600 000	-5 000
6574	Associations	1 079 600	1 314 620	+ 235 020
Total chapitre 65		8 590 130	9 276 020	685 890

Au sein de ce chapitre nous pouvons distinguer cinq types de dépenses :

- Les versements des indemnités et frais de missions des élus : le montant prévu pour 2016 est en progression (+25 600 €) car le budget 2015 tenait compte des indemnités versées aux membres de la délégation spéciale pendant les deux premiers mois de l'année.
- Une provision sur les créances irrécouvrables sur exercices antérieurs pour 84 K€.
- Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, via le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », verse sa contribution nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe à caractère administratif ANRU. Pour 2016 le montant est prévu à hauteur de 175 000 €.

- Les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) et les contributions aux partenaires publics (Caisse des écoles, Centre Communal d'Actions Sociales, Office municipal du tourisme et fonctionnement de la Halle de sports) font l'objet d'une attention et d'un suivi particulier depuis l'an passé. Certaines participations sont en baisse d'autres sont stabilisées par rapport aux inscriptions budgétaires 2015.
- Cette année ce chapitre intègre la participation de la ville au syndicat mixte des Îles sanguinaires et de la pointe de la Parata.
- Les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés et au tissu associatif. La ville d'Ajaccio se devra, dans les années à venir, maîtriser sa participation au tissu associatif local par le conventionnement afin de donner plus de lisibilité aux associations éligibles. Par ailleurs, un travail est mené afin de rationaliser et de donner une plus grande transparence aux soutiens financier, matériel et humain qu'apporte la collectivité aux associations.

➤ Chapitre 66 : Charges financières

Inscriptions budgétaires	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Montants	4 110 000	4 623 370	2 768 155
Variations en %	-23,95 %	+ 12.48 %	- 40.13 %

Le chapitre 66 **charges dites financières** comptabilise la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie, et des charges liées à la gestion active de la dette. Elle représente un peu plus de 3 % des dépenses réelles de la section.

Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront en très forte diminution en 2016. Cette baisse est due pour l'essentiel au refinancement de l'emprunt toxique sur l'EUR/CHF effectué en 2015. L'inscription concernant les charges financières avoisinera les 2,6 M€ (pour rappel en 2015 il était prévu au sein de ce chapitre un montant de 4,45 M€ avant renégociation avec la SFIL).

Le détail est le suivant :

- 150 000 € sont prévus pour les opérations de tirage sur nos lignes de trésorerie.
- Les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus pour 2 605 055 €.
- Les autres charges financières pour 13 100 €.

➤ Les Autres chapitres budgétaires : chapitre 67, chapitre 68 et chapitre 014

Au sein de ces différents chapitres les inscriptions budgétaires pour l'année 2016 n'appellent pas d'observations particulières par rapports à celles inscrites en 2015.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » totalise pour 2016 le montant de 401 000 €. Il est constitué principalement des inscriptions budgétaires suivantes :

- les annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de 125 000 €,
- la subvention au titre de la coopération Laos Vietnam pour 215 000 €,
- diverses charges sur opérations de gestion pour 45 000 €,
- diverses bourses et divers prix pour 16 000 €.

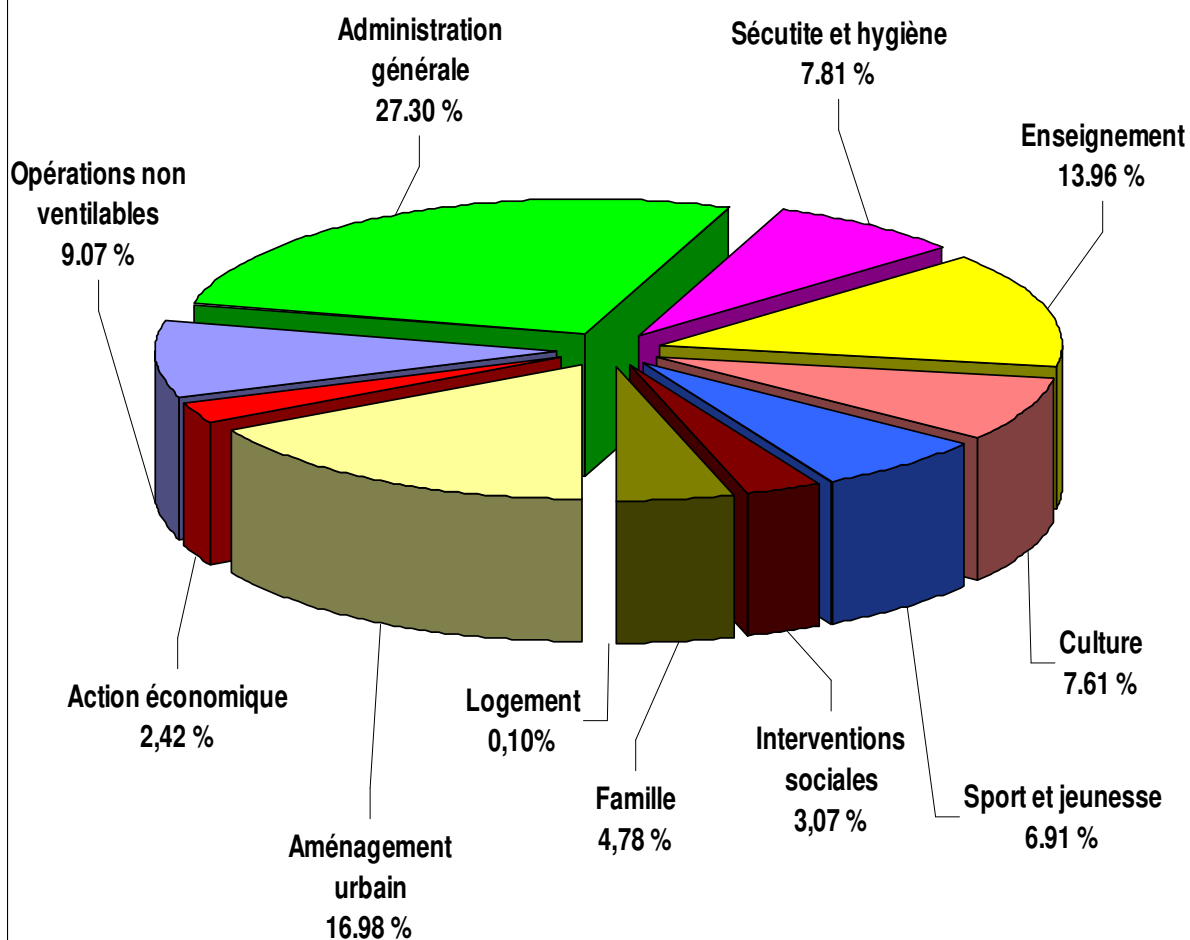
Au sein du **chapitre 68 « Provisions pour risques et charges »** une enveloppe de 100 K€ est consacrée au titre de provisions éventuelles à constituer.

Le chapitre 014 « atténuations des produits » totalise pour 2016 le montant de 90 000 €. Ces atténuations de produits concernent des reversements de fiscalité sur la taxe d'habitation et un prélèvement estimé sur le FPIC (voir chapitre 73).

2.2 Les dépenses de fonctionnement par fonction

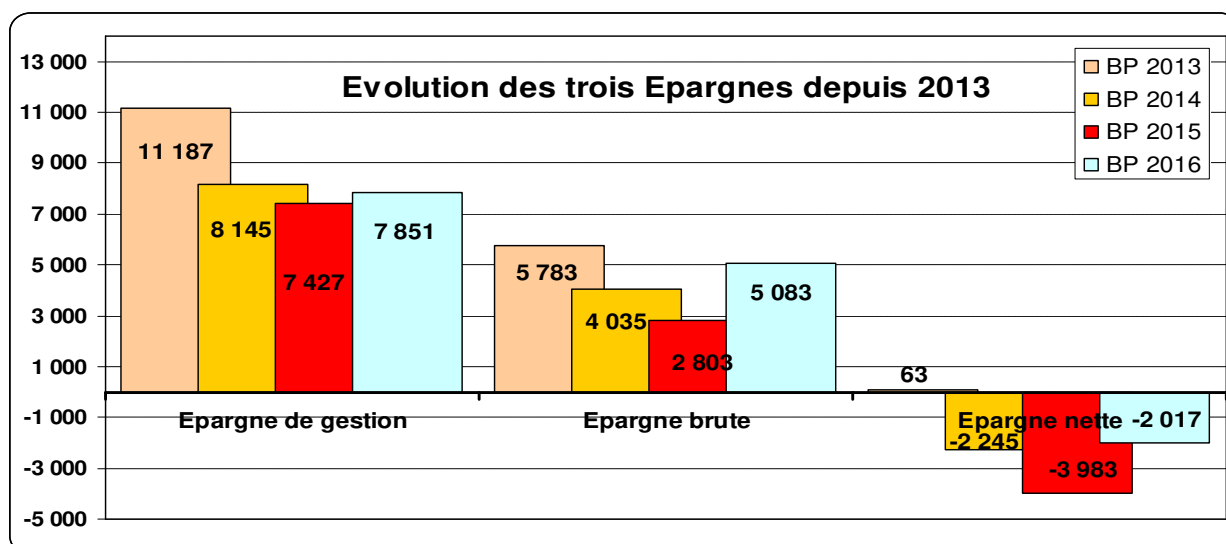
Fonctions	Libellés	Montants en €
01	Opérations non ventilables	8 523 705.95
0	Administration générale	25 652 200.00
1	Sécurité et salubrité publiques	7 343 300.00
2	Enseignement et formation	13 118 500.00
3	Culture	7 146 520.00
4	Sport et Jeunesse	6 489 020.00
5	Interventions sociales et santé	2 880 990.00
6	Famille	4 488 240.00
7	Logement	86 800.00
8	Aménagements urbains	15 957 260.00
9	Action économique	2 276 880.00
Total des dépenses de fonctionnement		93 963 415.95

Détail des dépenses de fonctionnement par fonction 2016



C. Les soldes intermédiaires de gestion

Intitulés	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Recettes réelles de fonctionnement	89 381	89 380	89 685	93 963
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	78 194	81 235	82 258	86 112
Epargne de gestion	11 187	8 145	7 427	7 851
Frais financiers	5 404	4 110	4 624	2 768
Epargne brute	5 783	4 035	2 803	5 083
Remboursement capital de la dette	5 720	6 280	6 786	7 100
Epargne nette	63	- 2 245	- 3 983	- 2 017



Pour réaliser l'analyse financière de la commune, nous devons nous baser sur des ratios :

Ces derniers sont soit des ratios de niveau (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à la population), soit des ratios de structure (c'est-à-dire une donnée financière rapportée à une autre) qui demeurent les plus pertinents. Voici 5 ratios de structure qui permettent d'estimer l'évolution de la santé financière de la commune sur plusieurs exercices.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) :

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

➤ **Pour la ville le ratio est de : $5\,083/93\,963 = 5.40\%$**

L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 7 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) :

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Ainsi, si le ratio de désendettement est de 15 ans, alors que la durée moyenne de vie des emprunts est de 13 ans, ceci signifie que la collectivité a les moyens pour rembourser sa dette en 15 ans, mais que celle-ci devra être remboursée en 13 ans. Dans cet exemple, la collectivité doit donc améliorer son épargne brute afin d'atteindre un ratio au moins identique à la durée de vie moyenne de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans il est dangereux. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange le ratio est acceptable ; plus de 15 ans : zone rouge la situation devient dangereuse.

➤ **Pour la ville le ratio est de : $78\,230/5\,083 = 15,3$ ans**

Dépassant ainsi le seuil critique communément admis Il faudra donc suivre dans les années à venir son évolution pour savoir s'il reste ou non dans la zone dangereuse.

La marge d'autofinancement courant (MAC) :

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 100.

➤ **Pour la ville le ratio est de : $(88\,880 + 7\,100)/93\,963 = 102.14$**

La rigidité des charges structurelles :

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre les frais de personnel (chapitre 012) augmentés de l'annuité de la dette (compte 16 pour le capital et compte 66 pour les intérêts) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 2 pour les communes de moins de 2000 habitants et s'il est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

➤ **Pour la ville le ratio est de : $(61\,300 + 9\,868)/93\,963 = 1.75$**

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :

Il se calcule en effectuant le rapport entre le produit des impôts locaux et le produit des bases communales affectés des taux moyens nationaux. Il traduit la pression fiscale que la commune exerce sur la population communale par rapport à la moyenne nationale, et par conséquent les marges de manœuvre fiscales de la commune.

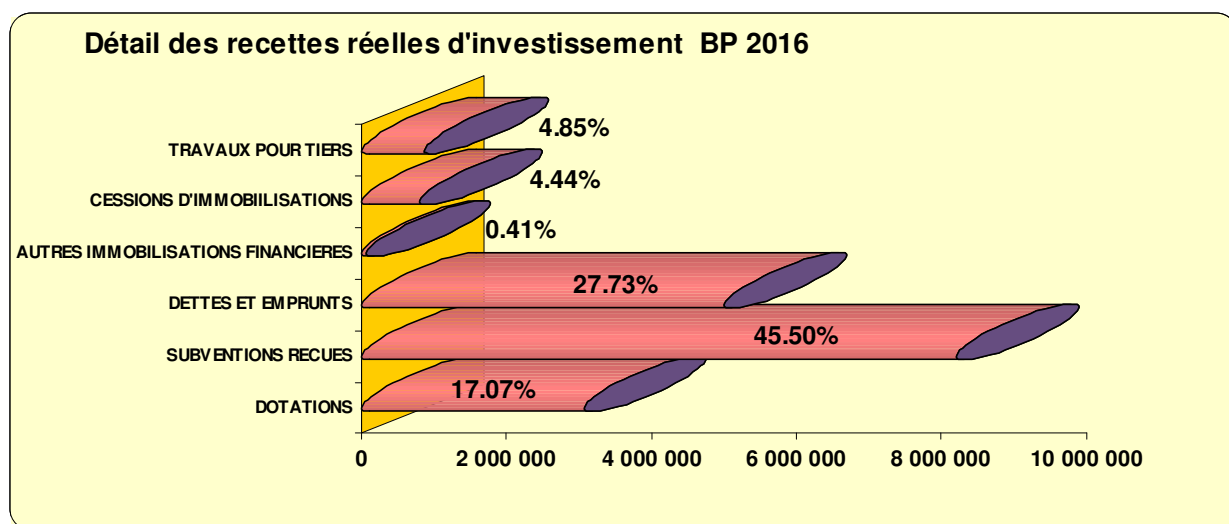
➤ **Pour la ville le ratio calculé sur la base de la fiche DGF 2015 est de : 86.21%**

D. La section d'investissement

Après intégrations du résultat reporté du compte administratif 2015 et la comptabilisation des restes à réaliser, la section d'investissement totalise 25 166 952.40 euros. Elle représente 21.13 % du budget total. Nous abordons cette construction budgétaire en investissement, conscients des contraintes qui nous sont imposées, mais déterminés à satisfaire les engagements de notre programme qui guident toute l'action de l'équipe municipale.

1. Les ressources d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2015 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2016 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 10	Dotations et fonds propres	5 456 313.59	20.13%	3 078 000.00	12.23%
CHAP 13	Subventions d'investissement à recevoir	11 240 569.82	41.47%	8 205 322.79	32.60%
CHAP 16	Emprunts et dettes	6 164 322.00	22.74%	5 000 000.00	19.87%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	16 400.00	0.06%	73 850.00	0.29%
CHAP 45	Opérations pour compte de tiers	252 285.71	0.93%	874 829.35	3.48%
CHAP 024	Produits des cessions immobilières	1 175 000.00	4.33%	800 000.00	3.18%
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 304 891.12	89.66%	18 032 002.14	71.65%
CHAP 040	Opérations d'ordre	2 802 851.00	10.34%	5 082 950.95	20.20%
CHAP 001	Résultat d'investissement reporté CA 2015	0.00	-	2 051 999.31	8.15%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		27 107 742.12	100.00	25 166 952.40	100.00



Les recettes réelles d'investissement, constituées essentiellement de ressources propres, de subventions, de cessions et de l'emprunt, s'élèvent à un montant 18 032 002.14 € réparties de la façon suivante:

➤ Chapitre 10 : Fonds et réserves

Ce chapitre totalise 3 078 000 € en 2016 et comprend :

- Le Fonds de Compensation de la TVA. (Article budgétaire 10222).
Le Fonds de Compensation de la TVA est le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement. Son taux a été modifié dans les dispositions de la loi de finances 2015 et est passé de 15.761 % à 16.404 % pour les dépenses réalisées à partir du 01 janvier 2015. Le montant attendu pour 2016 est de 1.478 M€. Il est calculé sur la base des réalisations des investissements de l'exercice budgétaire 2015.
- La Taxe d'aménagement. (Article budgétaire 10226).
Concernant la taxe d'aménagement, nous prévoyons pour l'année 2016 un montant prévisionnel d'encaissement de 1.6 millions d'euros ; Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire cette inscription budgétaire est largement supérieure à celle de 2015. (Prévisions BP 2015 : 0.3 millions d'euros pour un montant perçu au CA de 1.02 M€). Un travail d'optimisation du recouvrement a été programmé et mise en place depuis 2015, en accord avec la DGFIP et en collaboration avec la DDTM.

➤ Chapitre 13 : Subventions d'équipements

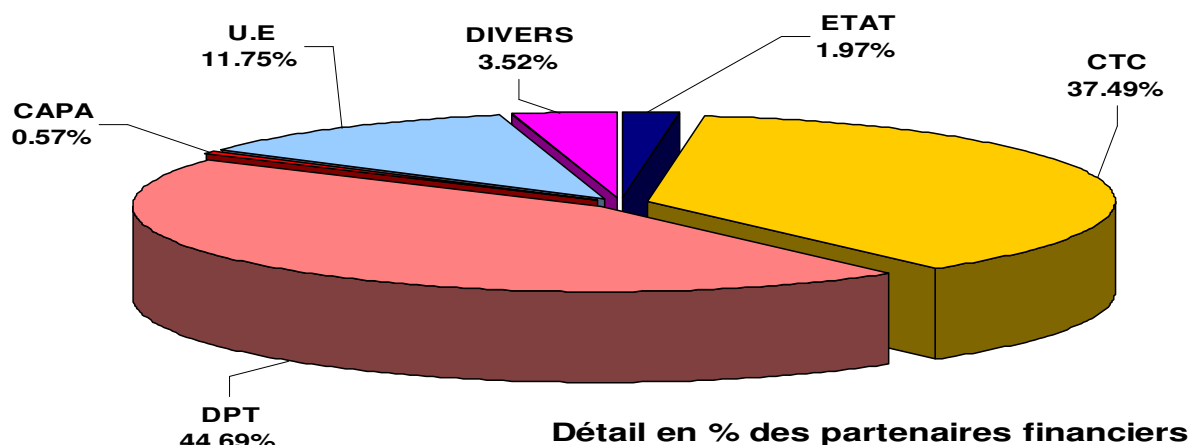
Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre du Budget Primitif 2016 sont liées aux programmes d'investissement retenus ainsi que la poursuite des AP/CP. Le montant total des subventions attendues en 2016 s'élève à 8 205 332.79 €.

La répartition de ces subventions d'investissements entre nos différents partenaires financiers est la suivante :

Partenaires financiers	ETAT	CTC	DPT	CAPA	Union Européenne	Divers	TOTAL
Subventions sur AP/CP	33 000.00	331.900.00	291 300.00	0.00	0.00	0.00	656 200.00
Subventions d'équipements	0.00	1 170 664.00	0.00	0.00	0.00	142 000.00	1 312 664.00
Subventions allègements emprunts	0.00	0.00	1 968 647.42	0.00	0.00	0.00	1 968 647.42
Total des propositions BP 2016	33 000.00	1 502 564.00	2 259 947.42	0.00	0.00	142 000.00	3 937 511.42
Subventions reportées CA 2015	112 713.86	1 274 007.79	1 049 373.31	42 467.57	870 423.70	118 825.14	3 467 811.37
Total inscriptions 2016	145 713.86	2 776 571.79	3 309 320.73	42 467.57	870 423.70	260 825.14	7 405 322.79

Un élément remarquable au sein de la structure du chapitre 13 du budget 2016 est à noter. Il s'agit de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à réduire et alléger les charges financières de la commune.

Montants alloués	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Allègement de Capital	2 015 182.32	1 968 647.42	2 019 908.91



Pour compléter ce chapitre, 800 000 € sont inscrits au titre du reversement par l'Etat du produit des amendes de police dressées sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une inscription prévisionnelle ; le montant à percevoir 2016, notifié à la commune par les services préfectoraux, ne nous est pas parvenu au moment de l'élaboration du budget.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Les ressources propres de la Commune ne permettant pas de financer l'intégralité des investissements, la ville aura recours à des ressources extérieures. Le volume d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et au financement des opérations de travaux et d'équipements est fixé pour l'année 2016 à 5 millions d'euros. Compte tenu de l'amortissement prévisionnel de la dette, le budget affiche ainsi une prévision de désendettement de près de 2.100 M€.

Evolution du CRD	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
Encours au 01/01	65 797 670	66 207 689	69 385 858	70 789 909	78 230 171
Remboursement du capital	5 089 981	5 721 831	6 275 949	6 895 438	7 095 000
Produits des emprunts	5 500 000	7 120 000	6 000 000	6 100 000	5 000 000
Refinancements	-	1 780 000	1 680 000	8 235 700	-
Encours au 31/12	66 207 689	69 385 858	70 789 909	78 230 171	76 135 171
Évolution global en euros	+ 410 019	+ 3 178 169	+ 1 404 051	+ 7 440 262	- 2 095 000
Évolution global en euros hors refinancement	+ 410 019	+ 1 398 169	- 275 949	-795 438	- 2 095 000

➤ Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre enregistre le remboursement par la communauté d'agglomération du solde du capital restant dû des emprunts globalisés à hauteur de 73 850 €.

➤ Chapitre 024 : Cessions des immobilisations

La prévision budgétaire 2016 en matière de **cessions immobilières** s'élève à 800 000 €. Cette inscription concerne la cession de la poste de Mezzavia et du complément de la vente de l'ancienne caserne des pompiers.

En application avec l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions d'immobilisations sont prévues en recettes d'investissement au compte 024 à la différence du compte administratif où les réalisations comptables apparaissent en section de fonctionnement au compte 775.

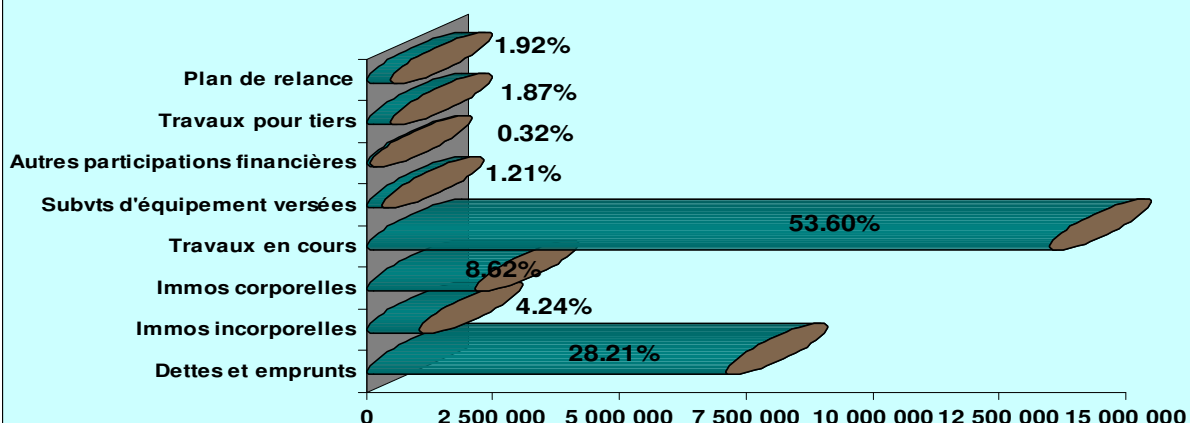
➤ Chapitre 001 : Résultat reporté et anticipé

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement nous avons décidé d'intégrer par anticipation le résultat de l'exercice 2015 dès le vote du Budget Primitif 2016. Ainsi 2 051 999.31 € sont affectés au compte 001 **résultat d'investissement reporté**.

2. Les emplois d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2015 opérations nouvelles et reports	Part de la section	BP 2016 opérations nouvelles et reports	Part de la section
CHAP 103	Plan de relance FCTVA	0.00	-	484 307.50	1.92%
CHAP 16	Dettes et emprunts	6 786 000.00	25.03%	7 100 000.00	28.21%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 105 634.84	4.08%	1 067 105.47	4.24%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	1 201 376.26	4.43%	2 170 549.28	8.62%
CHAP 23	Travaux en cours	10 850 573.54	40.03%	13 489 990.15	53.60%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	364 600.00	1.35%	305 000.00	1.21%
CHAP 26	Participations et créances	260 000.00	0.96%	65 000.00	0.26%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	0.00	-	15 000.00	0.06%
CHAP 45	Travaux pour tiers	207 180.18	0.76%	470 000.00	1.87%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		20 775 364.82	76.64%	25 166 952.40	100.00
CHAP 001	Résultat d'investissement reporté	6 332 377.30	23.36%	0.00	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		27 107 742.12	100.00	25 166 952.40	100.00

Détail des dépenses réelles d'investissement BP 2016



➤ Chapitre 103 : Plan de relance, Remboursement avance FCTVA

En 2015, afin de soutenir l'investissement local, la Caisse des Dépôts et Consignations a mis en place un dispositif de préfinancement à taux zéro des attributions prévisionnelles du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui sont versées aux collectivités et à leurs établissements publics sur la base de leurs dépenses d'investissement. Calculé à partir des dépenses réelles d'investissement inscrites en 2015 aux comptes du budget primitif et décisions modificatives, ce dispositif a permis à la ville de solliciter un préfinancement à taux zéro de 968 615 €, au titre de son attribution prévisionnelle de FCTVA 2016. Remboursable sur 2 années, la Ville procédera au remboursement de la première moitié de cette avance en décembre 2016, soit 484 307.50 €.

➤ Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Pour 2016 le montant du capital des emprunts à rembourser est de 7.100 millions d'euros

➤ Chapitre 26 : Participations financières

Dans le cadre de la création de la Société Publique Locale, il est proposé au chapitre 26, la participation de la ville au capital de la SPL « Ametarra » pour un montant de 65 000 €. Dans le cadre de l'exercice 2015 a été ouverte une autorisation de programme à concurrence de 520 000 euros. (260 K€ ont été mandatés sur l'exercice 2015, le solde libérable sur les exercices budgétaires suivants jusqu'en 2019).

Opération		Création SPL « AMETARRA »		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2015	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	520 000.00	260 0000.00	65 000.00	195 000.00

➤ Chapitre 27 : Autres créances

Est comptabilisé le remboursement d'une avance faite par le Centre National Cinématographique suite à l'achat d'un projecteur de films pour l'Espace Diamant. Son montant pour 2016 est évalué à 15 000 €.

➤ Chapitres 20/21/23 : Dépenses d'équipement

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons décidé la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement s'appuyant d'une part sur les demandes récurrentes des citoyens enregistrées par ALLO MAIRIE, d'autre part sur un diagnostic technique précis des services sur les orientations politiques fixées dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie dans les 15 quartiers de la ville, à savoir :

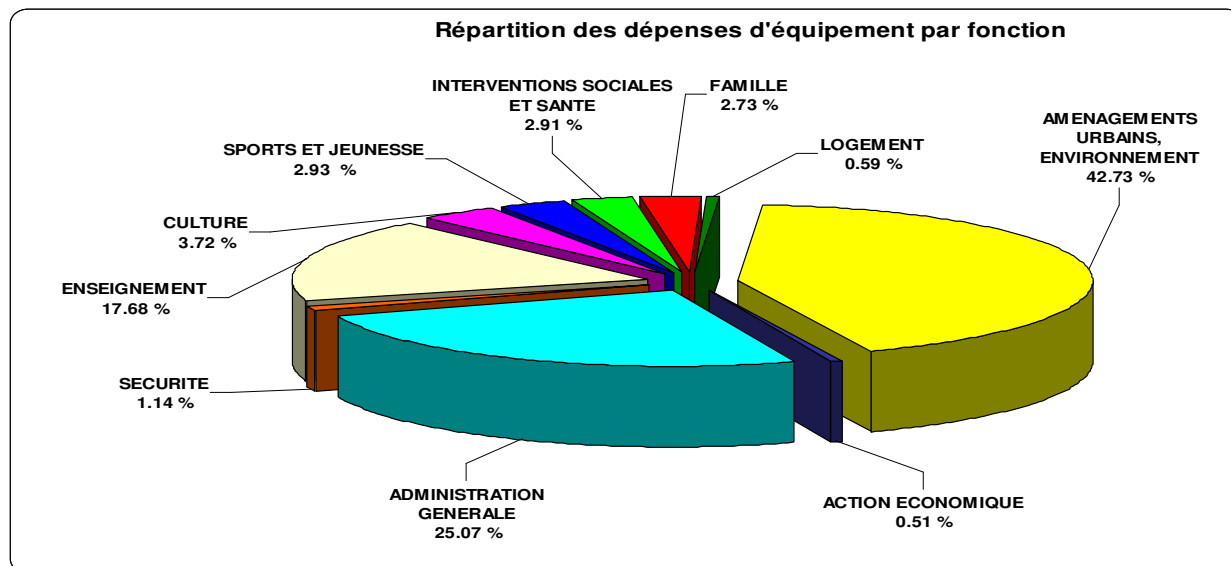
- La propreté des espaces publics
- L'accessibilité de la ville
- L'amélioration de la mobilité avec la fluidité du plan de circulation, la sécurité des circulations (aménagement de voiries, éclairage) et l'amélioration du confort des piétons
- L'aménagement des parcs et jardins de la ville
- L'entretien et la modernisation du patrimoine
- La modernisation des équipements sportifs de plein air
- L'extension et la rénovation des cimetières
- Les équipements spécifiques de vidéo surveillance et de contrôle d'accès
- Les grands travaux de voirie urbaine

Ce PPI s'appuie sur de nouvelles logiques de fonctionnement en régie avec la nécessité de création de nouveaux outils de production ; il prend en compte les nouvelles réglementations qui vont s'imposer à la ville d'Ajaccio qui auront des conséquences relativement importantes sur les coûts de fonctionnement, sur les modalités d'intervention, mais aussi l'ensemble des nouveaux aménagements liés à l'ANRU qui vont créer de nouveaux espaces publics dont l'entretien générera de nouveaux coûts de fonctionnement. Cette dimension d'entretien doit impérativement être prise en compte dans la conception de ces espaces publics que ce soit pour la propreté urbaine, pour l'entretien des voies et réseaux ainsi que pour l'entretien des espaces paysagers.

L'exécutif municipal a donc dû faire un choix très contraint sur sa programmation des investissements de 2016 à 2020. La capacité financière de la ville ne pouvant pas assumer l'ensemble des besoins recensés, Il nous a fallu adapter le volume des investissements tout en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement mais en réduisant de manière significative le stock de dette.

Les dépenses d'équipement totalisent en propositions nouvelles 13.518 millions d'euros et 3.514 millions d'euros en reports soit un total cumulé de 17 032 644.90 €.

Equipements	Chap. 20	Chap. 204	Chap. 21	Chap. 23	TOTAL
Opérations sur AP/CP	80 000.00	0.00	0.00	3 458 421.71	3 538 421.71
Autres Opérations d'équipement	710 000.00	305 000.00	1 951 560.00	7 013 633.00	9 980 193.00
Total des dépenses nouvelles d'équipement	790 000.00	305 000.00	1 951 560.00	10 472 054.71	13 518 614.71
Dépenses d'équipement reportées CA 2015	277 105.47	0.00	218 989.28	3 017 935.44	3 514 030.19
Total des crédits d'équipement ouverts 2016	1 067 105.47	305 000.00	2 170 549.28	13 489 990.15	17 032 644.90



Les autorisations de programme et crédits de paiements

Les crédits nécessaires à la poursuite des autorisations de programmes sont inscrits au budget primitif 2016. La situation de chaque autorisation de programme en cours de réalisation vous est présentée ci après. Le montant des CP d'AP de l'année (budget primitif + reports) se monte à 3 918 548.08 €.

Opération		Démolition ancien collège du Finosello		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	5 940 000.00	5 290 851.20	10 000.00	0,00

Opération		Réseau Eaux Pluviales Centre ville		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	3 570 100.00	3 320 710.20	249 389.78	0.00

Opération		Opération Vazzio		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	8 228 000.00	0.00	80 000,00	8 148 000.00

Opération		Démolition Ecoles		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	3 679 946.00	1 469 717.81	2 208 421.71	0.00

Opération		Construction Halle des Sports du Stiletto		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	13 371 089.35	13 300 837.00	70 245.41	0.00

Opération		Extension Aile de l'OMT		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	614 650,00	518 981.98	50 491.18	0.00

Opération		Opération Beverini-Vico		
Montant AP		Phasage		
Révisions 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
0.00	3 949 000.00	0.00	150 000.00	3 799 000.00

Total CP 2016	2 818 548.08
---------------	--------------

Pour 2016, de nouvelles autorisations de programmes sont créés. La situation de ces autorisations de programme (ouverture de crédits et phasage) vous est présentée ci après.

Opération		Extension cimetière Saint Antoine allée T		
Montant AP		Phasage		
Ouverture 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
1 584 722.00	1 584 722.00	0.00	795 000.00	789 722.00

Opération		Réseaux eaux pluviales quartier Albert 1er		
Montant AP		Phasage		
Ouverture 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
530 124.00	530 124.00	0.00	205 000,00	325 124.00

Opération		Aménagement Eglise saint Roch		
Montant AP		Phasage		
Ouverture 2016	Montant TTC	Crédits de paiement réalisés antérieurs	CP 2016	Budgets suivants
1 171 450.00	1 171 450.00	0.00	100 000,00	1 071 450.00

Total CP 2016	1 100 000.00
---------------	--------------

Inscriptions budgétaires d'équipement hors AP/CP

Parallèlement à la poursuite du programme des AP/CP, la ville consacre chaque année des crédits pour l'entretien du patrimoine existant. Pour 2016 le calibrage de ces dépenses récurrentes est volontairement resserré dans un contexte de contrainte budgétaire forte. Ainsi près de 10 millions d'euros sont affectés aux différentes études de faisabilités, aux acquisitions de matériels et aux travaux et aménagements divers.

Les dépenses par chapitres et natures budgétaires concernent :

Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles

Art 202 ELABORATION REVISION URBANISME	
Etudes élaboration PLU tranche 2016	150 000.00
Art 2031 ETUDES	
Etude de voirie Liaison Stiletto	100 000.00
Etude de voirie traversée de Mezzavia	50 000.00
Etudes restauration de statues	5 000.00
Etudes patrimoine 3 rue des Glacis	30 000.00
Etudes antiquarium espace Alban	25 000.00
Etudes Musée Salon Napoléonien	50 000.00
Etudes levés Topographiques	40 000.00
Etudes reconnaissances des sols	40 000.00
Etudes Réseaux eaux pluviales	20 000.00
Etudes BR Alzo di leva III	50 000.00
Etudes missions géotechniques	50 000.00
Art 2051 CONCESSIONS ET DROITS	
Logiciels informatiques	100 000.00
Total chapitre 20	710 000.00

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Art 20422 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
Subventions Ascenseurs	20 000.00
Subventions Aide au Bâti ancien	80 000.00
Subvention aménagement stade GFCA foot	200 000.00
Subvention Equipement matériel GFCA Volley	5 000.00
Total chapitre 204	305 000.00

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles

Art 2118 TERRAINS	
Acquisitions foncières voirie	400 000.00
Art 21568 MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	
Matériel incendie - Extincteurs	25 000.00
Art 21578 MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	
Matériel et mobilier urbain	10 000.00
Matériel de signalisation Police municipale	14 100.00
Art 2158 MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
Matériel maison de quartiers des Cannes	5 500.00

Matériel maison de quartier de l'Empereur	38 400.00
Matériel Centre technique municipal	10 820.00
Matériel pour les plages	62 000.00
Matériel divers police municipale	5 000.00
Matériel divers services	4 940.00
Matériel service élections et festivités	50 000.00
Matériel restaurants scolaires	36 000.00
Matériel pour les crèches	20 000.00
Matériel service nettoyage	409 000.00
Matériel service espaces verts	39 400.00
Matériel voirie et éclairage public	40 400.00
Matériel pour la halle aux poissons	35 000.00
Matériel technique Espace Diamant	68 000.00
Matériel outillage service des sports	50 000.00
Art 2161 ŒUVRES ET OBJETS D'ART	
Acquisitions Œuvres d'art Musée Fesch	143 000.00
Art 21758 MATERIELS SPECIFIQUES	
Acquisition matériel pour espaces verts	20 000.00
Art 2182 MATERIEL DE TRANSPORT	
Achat de véhicules	154 700.00
Acquisitions de bateaux pour sécurité des plages	17 000.00
Art 2183 MATERIEL INFORMATIQUE	
Matériel vidéo surveillance	25 000.00
Matériel Informatique	150 000.00
Art 2184 MOBILIER	
Mobilier et Matériel de bureau	55 000.00
Matériel écoles	50 000.00
Art 2188 AUTRES IMMOBILISATIONS	
Matériel sites bilingues écoles	13 300.00
Total chapitre 21	1 951 560.00

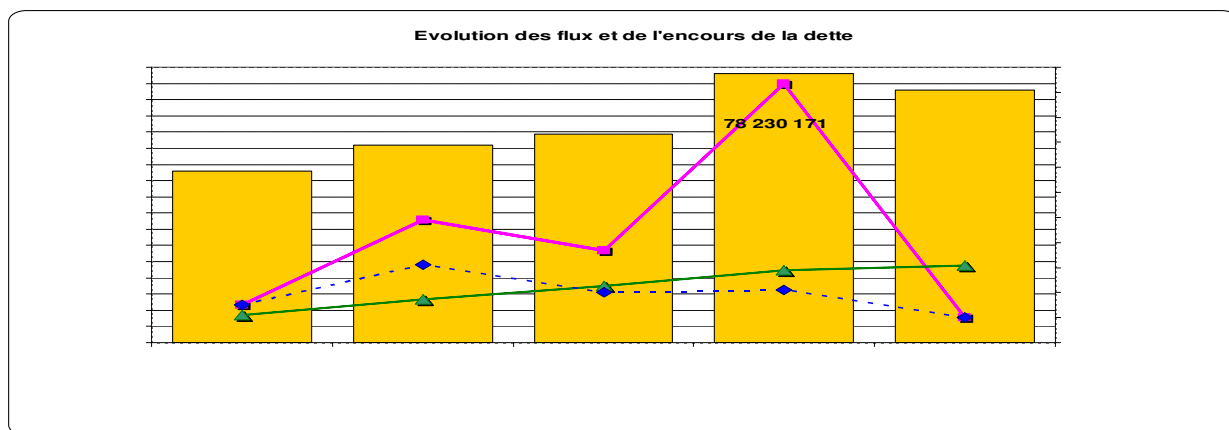
Chapitre 23 : Travaux en cours

Art 2313	
Travaux mise en sécurité bâtiments communaux	425 000.00
Travaux bâtiments communaux	88 000.00
Travaux hôtel de ville	123 673.00
Travaux divers de sécurité et conformité écoles	266 653.00
Travaux restaurants scolaires	120 000.00
Travaux bibliothèque, Musée Fesch, espace Diamant	110 000.00
Travaux chapelles sainte Lucie et Saint Joseph	36 507.00
Travaux bâtiments sportifs	111 500.00
Travaux salle multimédia jardin Empereur	53 000.00
Travaux Maison de quartier Empereur	185 000.00
Travaux crèches et bâtiments petite enfance	222 000.00
Travaux démolition ancien bâtiment FR3	350 000.00
Art 2315	
Révisions de prix sur marchés enrobés	360 000.00

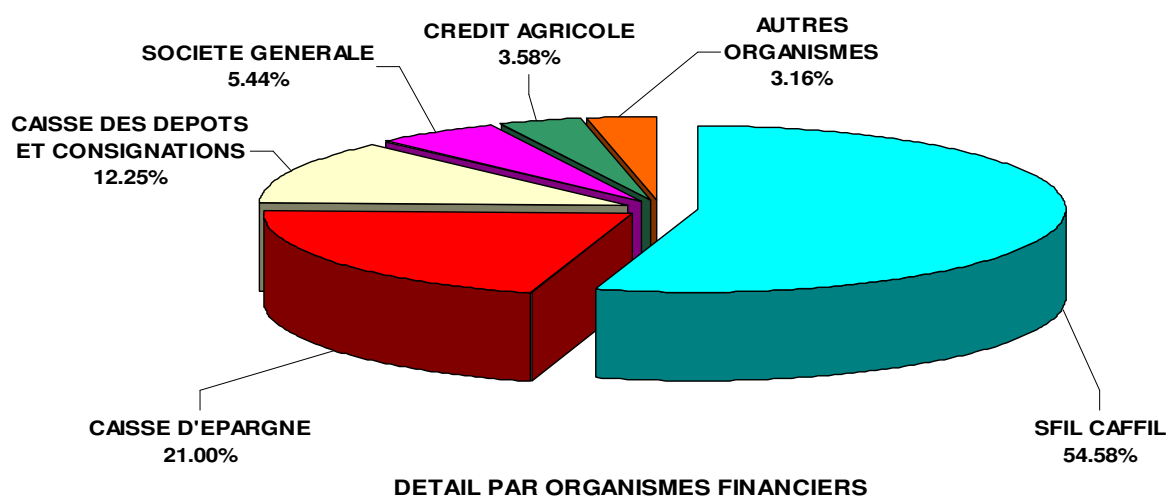
Programme 2016 enrobés	980 000.00
Programme 2016 trottoirs	696 700.00
Programme 2016 éclairage public	269 500.00
Travaux aménagement pépinière municipale	100 000.00
Aménagement aires de jeux	39 400.00
Travaux programme espaces verts	330 700.00
Raccordements poteaux incendie	50 000.00
Raccordements SRU	50 000.00
Travaux extension fibre optique	450 000.00
Travaux conformité fibre optique et vidéo	550 000.00
Travaux de vidéo et contrôle accès	86 000.00
Gestion et aménagement des plages	50 000.00
Travaux murs de soutènements	200 000.00
Travaux de voirie 1 ^{er} bataillon de choc	50 000.00
Travaux d'urgence effondrements chaussées	150 000.00
Éclairage aire de jeux et squares	150 000.00
Travaux Chaufferies	360 000.00
Total chapitre 23	7 013 633.00

3. La gestion de la dette

Nous avons, au 01 Janvier 2016, 32 emprunts en cours répartis entre 7 établissements bancaires. L'encours total est de 78 230 170.32 € en progression de 10.51 % par rapport au 01 Janvier 2015.



Organismes Prêteurs	Montants empruntés	Capital restant dû au 01/01/2016	Nombre d'emprunts
 Crédit Foncier	253 285.66	73 177.90	1
 Dexia CL	3 000 000.00	2 400 000.00	1
 Crédit Agricole	6 000 000.00	2 800 000.00	1
 Société générale	9 600 000.00	4 252 600.34	3
 Caisse des dépôts	14 729 220.00	9 579 772.57	8
 Caisse Epargne	21 557 673.73	16 425 110.32	7
 Sfil-Caffil	49 550 201.82	42 699 509.19	11
TOTAL	104 690 381.21	78 230 170.32	32



L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts, à rembourser en 2016, un taux moyen simulé de 3.56 %.

Taux moyen	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2015	BP 2016
taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	5.67%	6.11%	3.56%	5.96%	3.56%

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen	Classification
Fixe	64 010 147.07 €	81.82 %	3.88 %	A-1
Variable	4 893 692.82 €	6.26 %	1.63 %	A-1
Livret A	6 214 239.18 €	7.94 %	1.41 %	A-1
Barrière	3 112 091.25 €	3.98 %	4.17 %	B-1
Barrière avec multiplicateur	0 €	0.00 %	-	4-E
Change	0 €	0.00 %	-	6-F
Ensemble des risques	78 230 170.32 €	100.00 %	3.56 %	

Pour 2016, le montant prévisionnel des flux de la dette est de **9 849 613.97 €** soit 8.27 % du budget total et sa répartition est la suivante

Montant du capital à rembourser : **7 095 904.00 €** Montant des intérêts à payer : **2 753 709.97 €**

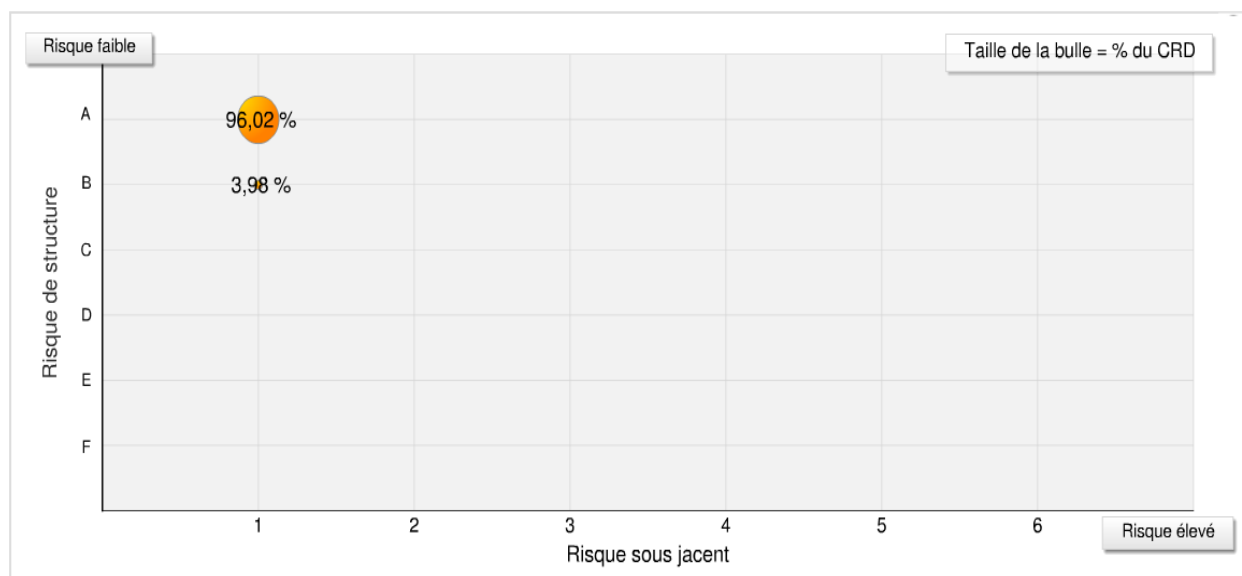
Etablissement prêteur	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
		Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 165 430.07	502 009.06	1 663 421.01
CAISSE DES DEPOTS	1 211 528.89	239 490.92	972 037.97
CREDIT AGRICOLE	510 040.00	400 000.00	110 040.00
CREDIT FONCIER DE FRANCE	20 207.32	17 207.02	3 000.30
DEXIA CL	292 953.33	92 953.33	200 000.00
SFIL CAFFIL	4 843 066.28	1 663 214.31	3 179 851.97
SOCIETE GENERALE	806 388.08	143 002.05	663 386.03
TOTAL	9 849 613.97	2 753 709.97	7 095 904.00

➤ La charte de la dette

La charte de bonne conduite vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés.

Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
Indice sous jacents	Indices en euros	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone euros	Indices hors zones euros	Ecart Indices hors zone euros	Autres indices
(A) taux fixe simple	75 118 079 € 96.02 %					
(B) barrière simple	3 112 091 € 3.98 %					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5						
(F) autres types de structures						



E. Les travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandats

Ce chapitre enregistre les dépenses et les recettes suivantes :

- Au compte 4541 les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défallants. Les sommes ainsi avancées sont recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement. Au titre de l'exercice 2016, une inscription de 200 000 € est prévue.
- Aux comptes 4581 (en dépenses) et 4582 (en recettes) sont retracées les écritures concernant les opérations sous mandats exécutés par la collectivité. Pour 2016 sont prévus à hauteur de 270 K€ les travaux d'aménagement paysager de la station d'épuration de la route de sanguinaires pour le compte de la Capa.

F. Les opérations d'ordre

Le tableau suivant retrace les écritures d'ordre entres les sections du budget primitif 2016.

Dépenses de fonctionnement			Prévisions budgétaires	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
023	023	Virement vers la section d'investissement	1 586 524.61	021	021	Virement de la section de fonctionnement
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	2 413 387.34	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 083 039.00		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			5 082 950.95	Total des recettes d'ordre d'investissement		

G. Les ratios communaux

Synthèse des Ratios communaux obligatoires

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

		BP 2016 Ville Ajaccio	Moyenne nationale de la strate *
Ratio 1	Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 326 €	1 403 €
Ratio 2	Poids de la fiscalité Produits des impositions directes/population	484 €	646 €
Ratio 3	Taille financière Recettes réelles de fonctionnement/population	1 353 €	1 624 €
Ratio 4	Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut/population	202 €	389 €
Ratio 5	Niveau d'endettement ** Encours de la dette/population	1 093 €	1 493 €
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement DGF/population	195 €	309 €
Ratio 7	Poids du personnel Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	68.97 %	56.90 %
Ratio 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Produit des impositions directe/potentiel fiscal	86.21 %	NC
Ratio 9	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement et amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	105.86 %	95.60 %
Ratio 10	Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14.91 %	23.90 %
Ratio 11	Poids de la dette ** Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	80.81 %	91.90 %

*Source : les collectivités locales en chiffres 2015

Site internet : www.collectivites-locales.gouv.fr/ chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7 les principaux ratios financiers des communes par strate de population.

** Suite à la mise en place du fonds de soutien, la méthode de calcul des ratios d'endettement n° 5 et 11 a été réajustée pour les collectivités ayant capitalisés une partie ou la totalité de l'indemnité de refinancement. Pour le calcul des deux ratios les collectivités pourront déduire de l'encours global de la dette le solde de l'aide du fonds de soutien à percevoir.